

JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE

15. MARS

1782.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vi-
vant Imprimeur de feu Sa Maj. l'Impé-
ratrice-Reine Apostolique.

*Avec privilege de Sa Maj. Imp. & Ap-
probation du Commissaire-Examineur.*



JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE.

15. MARS

1782.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Histoire du Bas-Empire, en commençant à Constantin le Grand. Tomes 21 & 22. A Liege chez Lemarié 1781. 2 vol. in-12. Prix 5 liv. broch.

CE fruit posthume des travaux littéraires de M^r. le Beau, répond parfaitement à l'idée que le public s'est faite de cet estimable historien*. Même exactitude dans la narration, même discernement dans les discus-

Cc 2 fons

* I. Avril 1778. p. 546 & autres cités. là-méme.

sions critiques, même sageſſe dans les réflexions. Soit qu'il s'agiſſe des malheurs de l'Etat ou de l'Eglise, des fautes des grands de la terre ou des ministres du Seigneur, on ne reconnoit point ce ton aigre & caustique, ces satyres indécentes que la populace des écrivains modernes se permet en parlant des hommes chargés de la pénible fonction de gouverner, devenue plus difficile encore dans des tems d'ignorance & de barbarie. Les événemens écoulés dans l'espace de 78 ans, depuis 1204 jusqu'à 1282, forment la matiere de ces deux volumes. On voit encore les Latins en possession de la capitale de l'empire d'Orient, mais ce fruit de leurs conquêtes ne tarde pas à leur être ravi par les Grecs. " Constantinople seroit de ses cendres, & l'Occident se flattoit que la valeur de ses héros, couronnée par un succès si brillant, alloit rendre la vie & la vigueur à cet ancien empire, qui depuis tant d'années s'affoiblissoit de jour en jour. Mais ce grand événement fut une nouvelle leçon, qui apprit encore au monde, que la science de gouverner est plus rare que celle de conquérir; que la valeur est plus éblouissante, mais plus bornée que la sageſſe; & qu'il est plus aisé aux hommes de contrefaire l'éclat rapide des éclairs & le fracas de la foudre, que d'imiter la lumière vive & constante de cet astre bienfaisant, qui dans son cours uniforme & tranquille éclaire, anime & féconde la nature. Tant d'efforts généreux n'enfanterent qu'une puissance de cinquante-ans;

encore peut-on dire qu'elle ne conserva de santé & de vie que dans les douze premières années „.

En applaudissant à ces réflexions sur les conquêtes & les conquérans , je ne puis m'empêcher d'observer que M^r. le Beau flatte peut-être un peu le portrait des vaincus , & qu'il attribue à leur courage & à leur bonne conduite ce qui n'est peut-être que l'effet de leur perfidie & des diverses circonstances favorables à leurs foibles efforts. “ Les Princes grecs , dit-il , chassés de leur capitale , & cantonnés dans un coin de leur empire , parurent plus grands qu'ils n'avoient été sur le trône , & se foutinrent dans leur infortune avec plus de gloire que leurs vainqueurs „. Certainement quand on compare le caractère des Princes grecs avec celui des principaux Seigneurs croisés , tout l'avantage est du côté de ces derniers. Quelque bonnes qualités qu'on suppose à Lascaris , il reste toujours à une distance immense de Baudouin I. On voit avec intérêt & ce plaisir pur que produit toujours le triomphe de la vertu , le portrait que M^r. le Beau trace de cet Empereur. Un trait héroïque de continence , supérieur à tout ce qu'on lit de l'antiquité profane , fait sur le lecteur une impression profonde qui console & raffermir l'esprit abattu par un détail compliqué de malheurs & de crimes. Ce Prince , comme l'on sait , avoit été fait prisonnier à la bataille d'Adrianople donnée contre Joannice , Roi des Bulgares. “ Les offres d'une riche

rançon, les prieres, les menaces avoient été inutiles. Le Roi bulgare le retenoit prisonnier dans Ternove, lieu de sa résidence ordinaire; & quoiqu'il le traitât d'abord assez humainement, il le tenoit caché avec soin, sans le laisser voir à personne, qu'au concierge de sa prison: mais le soulèvement d'Alexis Asprète le mit en si grande colere, qu'il étendit sa vengeance jusques sur ce prince, qui n'y avoit cependant aucune part. Baudouin fut renfermé dans un cachot, mourant presque de faim, & n'ayant d'autre consolation que les visites de la Reine, plus importunes à ce prince affligé, qu'une entiere solitude. Cette Princesse, tartare de nation, mais adroite & artificieuse, avoit obtenu de son mari, dont elle étoit trop aimée, la permission d'aller, sous prétexte de charité, porter quelque consolation au malheureux prince. Baudouin étoit beau, & la Reine portée à l'amour: elle devint passionnée pour son prisonnier; & s'entretenant avec lui, *vous pouvez*, lui dit-elle, *sans rançon délivrer deux captifs. Et qui sont-ils?* dit Baudouin: *Vous*, répondit-elle, *& moi, que vous tirerez de la servitude où je gémis sous la tyrannie d'un mari barbare. Si vous me prenez pour épouse, nous serons libres tous deux. Laissons à Joannice ce misérable empire de Constantinople, qui ne peut plus subsister, & retournez avec moi dans vos Etats. Je vous en procurerai les moïens.* Baudouin frémit à cette déclaration tartare, & veut lui faire entendre qu'un pareil ma-

riage

riage feroit un aduldere criminel. Elle fort furieuse, le menaçant de la mort; elle revient le lendemain, & redouble ses menaces. Baudouin ne lui rend que des remontrances. Désespérée, elle va trouver Joannice; elle accuse Baudouin du crime dont elle étoit coupable. Joannice naturellement cruel, devenu encore plus féroce par la jalousie, invite ses courtisans à un festin; il y fait amener Baudouin, & le livre à leurs insultes, lui reprochant son infâme audace. En vain Baudouin proteste de son innocence; le Roi lui fait trancher en sa présence les mains, les bras, les jambes, les cuisses à divers intervalles, & envoie jeter le tronc avec les membres dans une grande fosse près de Ternove, où l'on jettoit les chiens & les chevaux morts. Baudouin n'y mourut qu'au bout de trois jours, déchiré par les oiseaux de proie. „

Le tableau général que fait M^r. le Beau des qualités de Baudouin I, est parfaitement assorti à l'idée qu'en donne ce sublime effort de vertu. “ Ce prince étoit de grande taille & d'un air majestueux. Sobre, il conserva dans les plus grands travaux une santé vigoureuse. Affable, libéral, juste, simple, vrai, sans défiance, aimant mieux être trompé, que d'user lui-même de tromperie; chaste jusqu'à se rendre victime de la chasteté; modeste, & souffrant sans peine la contradiction; qualité qui se démentit une fois dans sa querelle avec le marquis de Montferrat. Il traitoit le peuple avec humanité, les grands avec honneur; ne faisant point de

distinction entre les Latins & les Grecs , depuis que ceux-ci étoient devenus ses sujets ; mais exposé sans cesse aux plaintes des uns & des autres animés d'une mutuelle jalousie. Pieux & assidu aux offices de l'Eglise , il fréquentoit les Sacremens. Supérieur à sa fortune , il n'en fut pas ébloui ; invincible dans la disgrâce , il fut aussi content dans la prison que sur le trône. Après le récit de ses grandes actions , il n'est pas besoin de parler de sa valeur , de son intrépidité dans les dangers , de sa constance dans les fatigues. Il aimoit les lettres : & avant son départ de Flandre , il chargea plusieurs personnes instruites de rechercher & de rédiger l'histoire du pais. Sa mort prématurée fut un malheur irréparable pour l'empire de Constantinople , & un pronostic de sa courte durée , parce que Baudouin n'eut pas le tems de l'affermir sur de solides fondemens. „

Le mérite des princes les plus opposés aux armes des Chrétiens d'Occident , ne perd rien à paroître sous le pinceau de M^r. le Beau ; la justesse de ses décisions , l'impartialité de ses éloges est à l'abri de tout genre de préjugés. La mollesse , l'ignorance , la superstition des Grecs dégénérés & prêts à subir le joug ottoman , ne l'empêchent point d'isoler la vertu & de la placer avec éclat , lorsqu'il la rencontre parmi eux. L'idée qu'il nous donne de Vatace , successeur de Lascairis , en est une preuve non équivoque. “ Il étoit libéral sans profusion , économe sans avarice , persuadé que les largesses inconsidérées

rées des princes coulent des veines de leurs sujets. Il avoit épargné de grandes sommes d'argent, qu'il tenoit en réserve dans la ville de Magnésie, pour être en état de fournir aux dépenses extraordinaires, sans fouler ses peuples par de nouveaux impôts; & ce trésor n'étoit pas le fruit amer des extorsions & des rapines; c'étoit le produit d'une prudente économie. Attentif à retrancher les dépenses superflues, à modérer ses plaisirs, à veiller sur sa maison, qu'il ne laissoit pas piller par les officiers comme un pais ennemi; il trouvoit de quoi récompenser généreusement les services, il ouvroit les sources de la vie aux indigens, qui le nommoient leur pere. Il tiroit de la terre ses plus grands trésors, ne croiant pas qu'il fût indigne d'un prince de descendre aux détails de l'agriculture, source de richesses, plus féconde & plus inépuisable que les mines des métaux les plus précieux. Il avoit divisé le territoire dont il étoit maître, en plusieurs cantons d'une certaine étendue; à la tête de chacun étoit un receveur, homme de bien, qui se contentant d'un médiocre salaire, ne s'enrichissoit pas aux dépens du prince & des sujets. Ce préposé étoit chargé de la subsistance des troupes, & renvoioit le reste au trésor du prince, qui étant instruit lui-même de la recette & de la dépense, & s'en faisant rendre compte, étoit rarement trompé, & il ne l'étoit jamais impunément. A la mort de sa premiere femme, qu'il aimoit tendrement, la douleur le fit tomber dans une

cruelle maladie. C'étoit des accès d'épilepsie, qui lui prenoient fréquemment, & dont chacun sembloit être le dernier qui alloit le précipiter dans le tombeau. Tous les remèdes étant inutiles, il implora le secours de Dieu. Il tira de grandes sommes de ses trésors, & les distribua en aumônes aux indigens de ses Etats, dont il fit dresser un rôle. On rencontroit sur tous les chemins de l'empire, des mulets chargés d'or & d'argent, qui sous la conduite de distributeurs fideles, alloient porter la vie dans les cabanes, dans les chaumières, dans les plus tristes retraites de l'indigence; sans compter les libéralités qu'il consacroit aux églises & aux monastères. Cette charité du prince lui mérita la grace qu'il demandoit : il recouvra la santé; & apprenant que les courtisans en murmuroient, & prétendoient que ces profusions épuisoient l'Etat, il leur ferma la bouche, en adressant, en leur présence, la parole au patriarche. *Saint pere*, lui dit-il, *que les aumônes que je répands sur les besoins de mes sujets, ne vous donnent point d'inquiétude; soyez persuadé sur ma parole d'Empereur, que je n'en ai rien pris sur les revenus de l'Etat: je n'y emploie que ceux de mes domaines, qui fournissent à ma subsistance, & à celle de mes pauvres sujets, que je regarde comme ma famille. Les produits de mes terres & de mes troupeaux se multiplient par la bonté divine, sous la direction des hommes intelligens & désintéressés, qui servent Dieu & les pauvres,*

15. Mars 1782.

401

en servant fidèlement leur Empereur. Ce prince vertueux lui-même, croioit à la vertu. Son œil attentif & pénétrant favoit la démêler au milieu de la corruption de son siècle. Ses regards se portoient au-delà du cercle de sa cour; & sa fermeté éclairée soutenoit un serviteur utile malgré les cabales qui cherchoient à l'écartier. „

Henri & Robert soutinrent encore avec des succès variés, l'empire d'Orient contre les efforts des Grecs. Il succomba enfin par la trahison de cette nation perfide. Au milieu d'une trêve conclue entre Baudouin II & Michel Paléologue, l'armée de celui-ci se présenta aux portes de Constantinople, & s'empara sans résistance d'une ville où l'on se reposoit entièrement sur la foi des traités. Il est vrai que Baudouin connoissant ou devant connoître la nation avec laquelle il avoit traité, n'eût dû affoiblir en rien sa vigilance & ses moïens de défense. Sous ce point de vue il faut convenir qu'il est inexcusable; mais son imprudence ne paroît point suffire pour vérifier les louanges que donne M^r. le Beau à la valeur des Grecs. “ Les Grecs, dit-il, avoient mérité de perdre cette superbe ville: la corruption de leurs mœurs, & l'indignité de leurs maîtres, les avoient rendu méprisables. Mais sitôt qu'ils l'eurent perdue, corrigés par l'adversité, & gouvernés par des princes capables de créer un empire, ils reprirent l'avantage sur leurs vainqueurs. On vit alors combien est puissante l'influence des Monarques, & avec quel succès une tête

saine & vigoureuse relève un Etat malade, & communique à tous les membres la santé & la force „. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Grecs parurent bientôt après aussi ineptes à la guerre & aussi malheureux qu'ils l'avoient été avant la perte de Constantinople; soit parce qu'ils eurent affaire à des gens plus vaillans & plus experts, soit que les plaisirs de la capitale les eussent derechef amollis, & énervé en très peu de tems le peu de valeur qui sembloit renaître parmi eux. “ On rapporte que Théodore Tornice, vieillard d'un grand sens, malade au lit, & près de mourir, apprenant le sujet de la joie universelle, se mit à verser des larmes. *Quoi donc!* lui dirent ses amis, *nous avons recouvré notre patrie, & vous pleurez?* — *Hélas!* dit-il en poussant un profond soupir, *vous voyez que l'empire est au pillage. Voilà Michel maître de Constantinople: il va établir sa demeure dans cette ville voluptueuse: il y sera suivi de nos guerriers, accoutumés depuis tant d'années à combattre les Turcs, que les divisions des princes chrétiens ont laissé venir jusqu'ici; ils vont vivre à la cour & s'y amolliront: les Turcs descendront de leurs montagnes; ils passeront en Europe, & s'empareront de Constantinople & de tout l'empire. Malheureux sort des empires humains! Tous les biens viennent des campagnes; ils portent d'abord la splendeur dans la capitale; mais ils s'y corrompent, & ne renvoient que des*

vices & des maux „ Si ce discours de Théodore ne fut point une prophétie, ce fut du moins un langage bien sensé, que l'événement ne vérifia que trop dans la prise de Constantinople par les Turcs.

Une observation qui ne peut échapper au lecteur philosophe, c'est l'agitation extrême où se trouve l'empire d'Orient depuis le schisme fatal qui détacha du grand arbre de l'Eglise catholique, l'Eglise grecque, cette belle & antique portion de l'héritage de Jésus-Christ. Rien n'est plus propre que cette histoire à prouver combien sont violentes les secousses que reçoit l'Etat par les révolutions qui altèrent la religion nationale, & combien les principes politiques sont étroitement liés avec les principes religieux. Michel Paléologue fit des efforts réitérés, qui à quelques égards paroissent avoir été sérieux au moins par des vues d'intérêt, pour réunir les deux Eglises. La haine que les schismatiques lui vouèrent à cette occasion, & qu'ils exprimèrent même après sa mort avec toute la fureur du fanatisme, a engagé plusieurs écrivains à considérer Michel comme un martyr de l'unité catholique; mais les vices de ce prince semblent contraster d'une manière trop sensible avec une qualité si honorable & si sainte. Je rapporterai ce que M^r. Ameilhon dit à ce sujet, pour faire connoître la manière de ce continuateur qui paroît remplir heureusement la tâche difficile de remplacer un auteur qui a tant de célé-
brité

brité que M^r. le Beau (a). “ Cet acharnement des schismatiques contre ce prince, même après son trépas, a fait croire à quelques écrivains qu’il étoit mort dans le sein de la communion catholique. Le regardant comme une conquête précieuse que la vérité avoit faite sur l’erreur, ils paroissent disposés à tout lui pardonner; ils n’osent en parler qu’avec une sorte de respect. Cette façon de penser est sans doute estimable à bien des égards; mais ce n’est point ainsi qu’on juge les hommes au tribunal sévère de l’histoire. Nous avons rendu justice à ce prince toutes les fois que l’équité nous en a fait un devoir. Nous avons reconnu qu’il avoit reçu de la nature de grands talens, & toutes les qualités aimables qui concilient l’estime & l’affection des hommes; qu’il se distingua dans sa jeunesse par une conduite & par des actions qui le rendoient digne du diadème; mais il ne fut pas plutôt monté sur le trône que toutes les vertus qui sembloient l’y avoir appelé, commencèrent à s’éloigner de lui, & ne tarderent pas à être remplacées par ces passions violentes qu’enfante l’ambition ardente

(a) Mr. le Beau n’a point entièrement achevé le 22^e volume; quoiqu’il y ait laissé beaucoup de matériaux pour le 23 & 24^e.
 ——— Mr. Ameilhon est bibliothécaire & historiographe de la ville de Paris, & membre de l’académie des inscriptions & belles-lettres, un des corps littéraires qui résistent avec le plus de succès à la contagion du faux esprit & de la fausse science.

dente d'un grand pouvoir, & en même tems tous les vices des petites ames, la ruse, la perfidie, la superstition. Bientôt ce prince, qui étoit né pour faire le bonheur & les délices de sa nation, devint le bourreau de son pupille & de son collègue, le persécuteur de ses parens & le tyran de ses sujets. La gloire qu'il eut d'enlever Constantinople aux Latins, n'effacera jamais aux yeux de la postérité la tache imprimée sur sa mémoire par le traitement cruel qu'il fit au jeune & innocent Lascaris. Ce n'étoit pas en se traînant aux pieds du patriarche Arsene, ni en tâchant de surprendre à ce prélat, par un stratagème pueril, quelque signe équivoque de réconciliation qu'il pouvoit se flatter de réparer un pareil crime. Il falloit pour l'expier d'autres moïens, plus conformes & à l'équité & au véritable esprit de la religion. Mais pouvoit-on les attendre d'un prince qui se jouoit de tous les principes, & pour qui la religion ne fut jamais qu'un instrument de politique? C'est ce qu'il n'a que trop prouvé dans plus d'une circonstance, & sur-tout pendant tout le cours de ses négociations avec le saint Siège pour la réunion. Si l'on peut reprocher aux souverains Pontifes de s'être conduits, en traitant cette grande affaire, avec trop de hauteur & de prétention, il faut convenir aussi que Michel Paléologue en agissoit avec bien peu de franchise & de bonne foi. *Tout ce qu'il faisoit, dit à ce sujet Pachymere, n'étoit que dissimulation, que déguisement, que fausse démonstration.* Est-

il donc étonnant que le Ciel ne se-foit point intéressé au succès de cette entreprise, & qu'il n'ait pas permis que des mains si profânes eussent l'honneur de faire tomber le mur de séparation qui divise encore les deux Eglises ? „



Nachrichten von Frankfurter Künstlern und Kunstfachen etc. *Mémoires sur les artistes de Francfort, & sur les objets qui ont rapport aux arts dans cette ville; ou recueil des vies & des ouvrages des peintres, sculpteurs, graveurs & fondeurs; par Henri-Sébastien Hüfgen. Francfort sur le Mein 1780. in-8°.*

L'Allemagne a produit un grand nombre d'artistes distingués, dont les vies ne sont pas assez connues. Les galeries des princes & les cabinets des curieux sont enrichis de leurs ouvrages, & les écrivains qui en ont publié les descriptions en font mention avec éloge; mais ils se sont contentés le plus souvent d'en nommer les maîtres, qui du reste demeurent inconnus. Quelques auteurs cependant en ont fait l'objet particulier de leurs recherches. Carl van Mander s'en est occupé dès l'an 1604; il a été suivi par Sandrart en 1675, & en 1753 par M^r. Defcamps, qui paroît n'avoir pas trouvé autant de secours pour les Allemands que pour les Flamands & les Hollandois: ce qui prouve qu'une

qu'une telle entreprise est au-dessus des forces d'un homme seul. Mais si à l'exemple des Italiens & des Hollandois, des amateurs zélés & intelligens prenoient à tâche de recueillir les notices des artistes, chacun se bornant à la province qui lui a donné le jour, ou même à une seule grande ville, comme a fait Doppelmayr pour celle de Nuremberg, & M^r. Hüfgen pour celle de Francfort; toutes ces notices étant réunies, on pourroit en former une histoire plus complète du progrès des arts dans l'Allemagne. On verroit alors renaître, pour ainsi dire, une multitude d'hommes à talens dont on ne soupçonne pas seulement l'existence: surtout ceux qui confinés dans une ville médiocre, soit faute de protecteurs qui leur eussent procuré les occasions de se signaler sur un théâtre plus élevé, soit par la dure nécessité de soulager leurs parens dans l'indigence, ont languï dans l'obscurité. Cette occupation d'ailleurs n'est pas si pénible qu'elle le paroît: un écrivain, qui aime les arts, se sent animé à chaque découverte que ses recherches lui font faire; il travaille avec plaisir, indépendamment de l'honneur qui en résulte pour sa patrie & pour lui-même.

Les *mémoires* de M^r. Hüfgen présentent d'abord les vies & les ouvrages des différens artistes énoncés dans le titre, qui sont nés, ou qui ont vécu à Francfort, depuis le XIV^e siècle jusqu'à son tems. Les connoisseurs pourront comparer les jugemens qu'il porte sur plusieurs d'entr'eux par l'attention qu'il a

eue de citer les endroits où leurs ouvrages se trouvent. On voit ensuite trois appendices, chacun disposé par ordre alphabétique. Le premier indique tout ce qui mérite d'être remarqué dans les édifices publics; le second détaille les objets les plus curieux qui sont conservés dans les cabinets des particuliers actuellement existants à Francfort, relativement aux arts, & même à l'histoire naturelle; enfin le troisième offre une liste des portraits de plusieurs artistes dont il a fait mention, avec les noms des peintres & des graveurs qui les ont exécutés, ou ceux des auteurs qui les ont insérés dans leurs ouvrages.

Cet exposé suffit pour faire connoître aux étrangers que la célébrité de cette ville attire, qu'ils ont des obligations à M^r. Hüfgen: ils la parcourront désormais avec plus de satisfaction: il leur servira de guide pour trouver à point nommé tout ce qui peut piquer leur curiosité.

La première partie de cet ouvrage étoit un champ à défricher, & malgré tout le soin que l'auteur y a apporté, il a pu lui échapper quelques erreurs qu'une seconde édition fera disparaître. C'est dans cette vue que je joins ici les remarques suivantes sur celles qui m'ont paru mériter le plus d'attention.

A la p. 12. On fixe ici la mort de Hans-Sebolt Beham à l'an 1545. Cependant je possède plusieurs de ses pièces postérieures à cette date, savoir de 1546, de 1547 & une

de 1549, qui représente un homme qui s'efforce de plier un arbre, avec ce mot *impossible*, & deux vers allemands qui y ont rapport.

A la p. 18, note * Christian Egenolf ne peut guere être le premier qui ait établi une imprimerie à Francfort; car Maittaire, *Ann. typ. indicis t. II. p. 105.* rapporte un livre intitulé: *Orationes tres in electionem Caroli V Imperat. Franckesurdia M. D. XIX. ix Kalendar Julii.* in-4°. Egenolf n'avoit alors que 16 ans, étant né l'an 1503, comme je le prouverai lorsque je l'indiquerai pour être mis au rang des artistes. Au reste il imprimoit déjà dans cette ville en 1531. V. Simler. Biblioth. au mot *Jacobus Koebelius.*

A la p. 26. Théodore de Bry. Il étoit facile de rendre cet article plus intéressant. Je ne doute pas que les ouvrages de Jean-Jacques Boissard ne se trouvent dans la bibliothèque publique de Francfort. Presque tout ce qu'il a publié est orné des gravures de de Bry. Si Mr. Hüfgen prend la peine de les consulter, il trouvera dans la préface de la 1^{re} partie des *Icones vir. ill. cum eor. vitis, 1597 in 4°.* & dans celle de la 3^e. partie des *Romanæ urbis Topographia & antiquitates, 1597, in-fol.* plusieurs circonstances de la vie de cet habile graveur, qui le feront mieux connoître. Mais une chose qui lui fait trop d'honneur pour qu'on l'oublie, c'est qu'on lui est redevable de l'entreprise du fameux recueil des voyages de l'Amérique, dont il a donné de son vivant les six premières parties, 1590-1596 *in-fol.* avec un grand nombre de figures. Les sept autres, 1599--1634, ont paru après sa mort. Jean-Théodore & Jean-Israël ont suivi l'idée de leur pere en publiant le recueil des voyages des Indes orientales, qui est, comme l'on sait, la suite du premier, en 1598--1628, en XII parties du même format.

A la p. 51. C'est en distraction que l'auteur dit, que Mathias (ou plutôt Mathieu, car il se signoit ainsi) Mérian, de retour de ses

voïages, visita *le vieux de Bry*, lequel reconnoissant en lui de grands talens, l'employa dans ses ouvrages &c. Il a été induit en erreur par Sandrart qui confondant, comme tant d'autres, le pere avec le fils, nomme ce de Bry Théodore au lieu de Jean-Théodore. Il fustit de faire attention aux dates: Mérian n'avoit que cinq ans à la mort du vieux de Bry.

A la p. 54. Mathias Mérian, fils du précédent. Il se nommoit Matthieu comme son pere. On peut s'en rapporter là-dessus à Sandrart dont il avoit été le disciple. De même Jean-Mathias Mérian qui suit p. 58, avoit, selon le dictionnaire de Mr. Füssli, Jean-Mathieu pour nom.

Je ne citerai qu'une faute d'impression pour sa singularité, p. 181, à la Baster, pour Alabaster.

Je me suis engagé dans ma note sur la p. 18 de faire figurer Christian Egenolf parmi les artistes de Francfort. Papillon dans son traité de la gravure en bois, le nomme entre les anciens graveurs dont l'abbé de Marolles fait mention dans son second catalogue p. 43 & 44, mais ce n'est qu'en passant, & sans en donner aucune preuve: en voici une. Les héritiers de Chr. Egenolf ont réimprimé en 1564 *in-8°*. Le livre de Jacob Köbel intitulé *Rechenbuch auf Zivien und Ziffern ꝛc.*, dont la premiere édition avoit été publiée en 1531 par leur pere, duquel ils ont placé le portrait au revers du titre, gravé en bois par lui-même, comme il paroît par son monogramme formé d'un E engagé dans un C & surmonté d'une croix; &, en caracteres d'imprimerie, ils ont ajouté au-dessus ce distique:

*Talis eram fragili visendus corpore forma,
Egnolphi proles, nomine Christianus.*

Et au-dessous: *Obiit V Idus Februarii, anno 1555, ætatis sue 52.* Je m'imagine que ce portrait est plus inconnu encore que celui qui l'a gravé, puisqu'aucun monogrammatiste n'en rapporte la marque, & que, s'il a été

15. Mars 1782.

411

imprimé à part, on a ignoré qui il représentoit : on le reconnoitra à une verrue à côté de l'œil droit. *

* Ces remarques m'ont été communiquées par Mr. le B. de Cler.



Tableau de l'isle de Minorque, ou description générale & particuliere de cette isle, avec un précis sur les mœurs & usages de ses habitans, la nature de son sol, ses productions, son commerce, ses antiquités, son histoire civile & naturelle &c.
A Paris chez Esprit, au palais roïal, 1781. 28 pag. in-8^o.

C E petit ouvrage fera recherché dans le moment actuel à raison des circonstances guerrieres où se trouve l'isle de Minorque par le siège mis devant le fort St. Philippe. On y trouve entr'autres détails curieux, une description exacte de la place assiégée, de ses ressourcés & des difficultés que M^r. de Crillon doit s'attendre à y trouver*. C'est la même que nous avons inférée dans le J. de Decemb. 1781, p. 528.

* Il les a toutes surmontées. Voyez ci-dessous l'art. d'Espagne & de France.

Un autre ouvrage qui peut intéresser par les mêmes raisons, quoiqu'il soit d'une date plus ancienne, est l'*histoire naturelle & civile de l'isle de Minorque, traduite sur la seconde édition angloise de J. Armstrong.* A Paris, chez Mérigot le jeune, vol. in-12 de 288 pag. avec une carte de l'isle. Prix 2 liv.

Catechismus de tonsurâ & obligationibus
statûs ecclesiastici &c. Mechlinii apud
Hanicq 1780 1. vol. in-12.

YA-t-il une preuve plus sensible de la vérité de la religion catholique que la perpétuité, l'immutabilité de ses premiers rites, des initiations de ses ministres, de la gradation prudemment ménagée avec laquelle ils arrivent au sacerdoce ? Les livres qui instruisent aujourd'hui sur cette matière les jeunes gens qui se destinent au service des autels, sont quant au fonds les mêmes que ceux qu'on employoit dans la primitive Eglise ; le langage hiérarchique y est parfaitement le même. Dans celui que nous annonçons ici, on a rassemblé avec un soin, qui marque bien du discernement & du zèle, tout ce qui peut rendre édifiant un ministre de l'Evangile. A la théorie on a joint la pratique, les fruits & l'expression d'une piété éclairée : les matières les plus propres à la réflexion & aux méditations profondes des ecclésiastiques, y sont distribuées avec autant d'ordre que de choix. Si ce catéchisme étoit en usage dans tous les diocèses, & qu'on y tint la main à ce qu'il fût exactement enseigné & bien imprimé dans l'esprit des candidats du sacerdoce ; on ne verroit point dans l'Eglise du Dieu vivant de ces ministres corrompus & dégénérés, qui non

contents de la déshonorer par leurs mœurs, l'insultent encore par une incrédulité affichée & une morgante apostasie.



Mémoires sur la navigation des rivières de France; fragment des mémoires de Mr. le maréchal de Vauban, pour être joint à la carte des rivières & des canaux existans ou même projetés, dont Mr. Dupain Triel, pere, géographe du Roi & de Monsieur, vient de donner une seconde édition augmentée de beaucoup de détail. A Paris, chez Cellot 1781, 56 pag. in-4°. Prix 30 f, & la carte en deux feuilles 3 liv.

Ouvrage très-propre à perfectionner le commerce intérieur de la France; le nom de l'auteur suffit pour en faire prendre l'idée la plus avantageuse. Il est aisé, dit un journaliste qui apprécie presque toujours avec justesse les livres qu'il annonce, de reconnoître en lisant ce traité, le génie de l'homme immortel qui l'a composé, ses vues sages & patriotiques, l'ordre, la précision, la clarté des idées, enfin, comme dit l'éditeur, l'empreinte de la franchise militaire & du siècle de Louis XIV, où les meilleures choses avoient encore le mérite d'être annoncées avec simplicité. L'éditeur avertit que ce mémoire est un don qu'a bien voulu lui faire Mr. de Fourcroix, grand-croix de l'Ordre

dre de St Louis, maréchal des camps, & correspondant de l'académie des sciences; & ce laborieux militaire nous apprend dans les notes dont il a enrichi ce mémoire, " qu'il
 „ faisoit partie de ces douze gros volumes
 „ des *oisivetés* de M^r. de Vauban, dont
 „ parle l'historien de l'académie des scien-
 „ ces, année 1707, pag. 172. C'est un
 „ larcin fait à l'Etat, ajoute-t-il, que de re-
 „ celer de tels morceaux dans des porte-
 „ feuilles privés. Je n'ai eu de celui-ci qu'une
 „ copie fort incomplète & très-fautive, sur-
 „ tout à presque tous les noms propres: je
 „ l'avois corrigé & arrangé pour mon usage,
 „ &c „.



*Arrêts du grand conseil de S. M. I. & R.,
 séant en la ville de Malines, recueillis
 par feu Messire Jean-Alphonse comte de
 Coloma, maître aux requêtes de l'hôtel
 de Sa Majesté, conseiller & avocat fiscal
 au dit grand conseil, depuis conseiller d'é-
 tat, chef-&-président des privé & grand
 conseils, auxquels sont ajoutées diverses
 piéces intéressantes; ainsi que les arrêts
 recueillis par Messire Jean-Baptiste Ho-
 ny en son vivant maître aux requêtes de
 l'hôtel de Sa Majesté & conseiller ecclé-
 siastique en son grand conseil. A Malines,
 chez Hanicq 1781. 2 vol. gr. 8°. Prix 7
 liv. 10. s. Se trouve chez l'imprimeur du
 Journal.*

“ **L**'On ne fauroit, dit l'éditeur, dis-
 convenir que les recueils d'arrêts des

cours souveraines, sur-tout lorsqu'ils sont raisonnés, ne soient très-utiles & profitables au public: puisque pareils ouvrages instruisent les parties de ce qu'ils peuvent espérer de leurs prétentions: les avocats y voient ce qu'ils peuvent répondre aux parties qui les consultent: les juges y trouvent un grand éclaircissement pour juger en sûreté tels ou semblables cas qui s'offrent à leur décision. Et en effet, si dans l'ambiguïté des affaires on estime tant l'opinion d'un auteur particulier, pour fixer un jugement, & déterminer d'un côté ou d'autre la balance de la justice, de quel poids doit être l'autorité d'un arrêt donné par plusieurs personnages de grand mérite, science & expérience ? „

Ce recueil comparable par sa nature à celui des *causes célèbres* est infiniment préférable pour des jurifconsultes, & en général pour les gens qui cherchent moins à s'amuser qu'à s'instruire; si les causes dont il rend compte, ne sont pas toujours aussi *célèbres*, elles sont plus variées, plus clairement & plus définitivement présentées (a); il réunit mieux les points de vue qui doivent fixer l'attention des avocats & des juges; & n'a aucun des défauts de l'ouvrage de Pitaval, singulièrement déchu dans les mains des continuateurs, devenu quelques fois l'azyle de la calomnie, de la prévention ou de la vengeance: & qui

(a) Voyez le J. du 15 Janv. 1775. p. 78.
 — 15 Décembre 1775. p. 882 &c. &c.

dans son origine même n'étoit qu'une mauvaise compilation, écrite d'un style fade, rampant, entortillé, romanefque & pédantesque.

On trouve chez le même imprimeur (Hannicq) la *suite du supplément au nobiliaire des Pais-bas & du comté de Bourgogne* 5 vol. in-12. Ouvrage intéressant pour ceux qui aiment à voir configner leurs titres dans des monumens publics, & qui d'ailleurs peut être d'une grande ressource dans des recherches historiques.

Nouvelle méthode sûre, courte & facile pour le traitement des personnes attaquées de la rage; par le frere Claude du Choysel, de la compagnie de Jésus, apothicaire de la mission de Pondichery. Nouvelle édition. A Pondichery, & se trouve à Paris, chez Morin, rue St. Jacques. 1781. 38 pages in-12. Prix 8 sols.

CE petit ouvrage ne fauroit être trop répandu sur-tout parmi les habitans de la campagne, plus exposés que tous les autres aux morsures des animaux enragés. Telle avoit été l'intention de feu M^r. Bellet, qui le fit imprimer pour la première fois en 1756. Ce médecin, aussi versé dans sa profession, que recommandable par ses vertus, a mis en tête une espece de dissertation très-bien faite, dans laquelle il rappelle tous ceux qui ont employé la même méthode que le frere

du Choïfel, c'est-à-dire, les frictions mercurielles pour le traitement de la rage. On a dit que cette maladie étoit la partie honteuse de la médecine, que tous les remèdes annoncés jusqu'à présent avoient été trouvés insuffisans. Nous ne nous jetterons pas dans ces discussions: mais il paroît que les frictions mercurielles sont encore ce que l'expérience a prouvé être le plus utile pour la guérison de la rage. Le frere du Choïfel déclare du moins qu'il s'en est servi avec un succès constant.



LE sieur Dellebarre, opticien très-connu par un microscope universel de son invention, approuvé & célébré par plusieurs académies de l'Europe, comme le meilleur & le plus parfait de tous les instrumens de ce genre, tant par les facilités & commodités qui résultent du mécanisme de sa monture, que par la grandeur du champ qu'il présente, & par la clarté, la netteté & le grossissement avec lesquels il montre les objets, particulièrement les opaques, qu'il fait voir, avec plus d'éclat & de splendeur, pour ainsi dire, que les transparens, annonce de plus au public, 1°. un nouveau microscope pris du regne végétal, donnant la division du diamètre d'une ligne en 50, 100, 150 & même 200 parties; 2°. une loupe à 5 verres de différentes forces, susceptible, comme son microscope, de quantité de combinaisons différentes, dont chacune a son effet propre & particulier. Ces loupes qui se mettent en toutes sortes de positions, sont très-utiles aux graveurs, horlogers, peintres en miniature, à ceux qui divisent les instrumens de mathématiques, aux chymistes, botanistes, anatomistes, &c, qui tous, à l'aide de ces loupes, peuvent travailler

vailer les deux mains libres: elles deviennent aussi un supplément très-utile au microscope auquel on ne sauroit appliquer de grands objets tout entiers à la fois; 3°. des collections d'objets microscopiques, grandes, moyennes & petites, que l'auteur livre à part aux amateurs, indépendamment des quarante qu'il fournit avec chaque microscope. Son adresse est à Paris, Carrefour de Buffi, rue des fossés St. Germain des prés.



Lettre de Mr. l'abbé W** à l'auteur du Journal.

“ JE vous fais gré, Monsieur, d'avoir inséré dans vos feuilles les petites observations que je vous avois communiquées sur l'*Histoire ecclésiastique* de l'abbé Berault*, mais je ne vous en fais pas d'en avoir abandonné la défense. Permettez que je sois de moins bonne composition. Vous trouvez les remarques opposées aux miennes, en général très-justes**. Je trouve en particulier telle, la distinction qu'il fait de St. Gregoire envoyé comme diacre à Constantinople, & de St. Gregoire, qui demande la mission d'Angleterre, qui alors n'étoit pas encore diacre, mais seulement chargé de son monastere, & où le judicieux auteur vouloit rappeler l'idée de son mérite naissant. J'avoue qu'une distraction passagere m'avoit empêché de la faire dans le moment. — Vous dites que la remarque qui regarde la lettre, qu'on suppose avoir été écrite par Sophrone à Honorius, est peut-être un peu hazardée; que celle qui concerne le prétendu voyage de Sophrone, vous convainc &c. (il y a deux fois Sergius pour Sophrone, faute du copiste ou de l'imprimeur*) Ce que vous appelez là une étourderie de votre part, est de la nature de celles, que le savant curé a reconnues d'après moi dans deux endroits

* 15 Oct.
1781. p.241.

** 1 Fév.
1782. p.175.

* Cette
faute se
trouve
dans l'errata
du 15
Fév. p. 314.

de l'*Histoire ecclésiastique* *, votre exactitude est trop connue ; & dans le grand nombre d'observations , que vous faites sans relâche sur des matières très-différentes , il n'est pas possible d'éviter quelque légère bévue : ce privilège n'est point accordé aux humains.

— Dans l'autre remarque , Evagrius passe , selon Mr. le curé , pour un auteur impartial appuyé ordinairement sur les actes originaux & sur les historiens du tems. Il ne passe certainement pas pour tel , dans l'esprit de Mr. Danes que vous citez : *primus id scripsit Evagrius , quem alii , Græculi præsertim secuti sunt.*

Et l'autorité d'Evagrius ne se trouve pas beaucoup renforcée par celles des petits auteurs grecs , dont Mr. Berault-Bercaffel relève souvent lui-même la trop grande crédulité. D'ailleurs les raisons que vous alléguiez pour le sentiment de Cellarius *, auroient dû , me semble-t-il , faire naître quelque doute sur le choix des deux Historiens , si l'auteur les avoit pesées avant que de se déterminer pour l'un des deux sentimens. — L'affertion touchant des lettres de St. Sophrone à Honorius ,

vous paroît peut-être un peu hasardée. Elle l'est assurément. Le savant curé suppose que St. Sophrone a écrit à Honorius après la première réponse de ce Pape à Sergius , remplie d'un souverain mépris pour St. Sophrone , & cela pour ne pas passer dans l'esprit du Pape & des peuples pour Monothélite , & parce qu'il n'auroit pas voulu dévorer dans le silence une imposture si nuisible à la bonne cause , sans avertir incontinent le Pape des ravages que faisoit sa réponse à Sergius. Or c'est ce que ce Saint n'a pas fait. 1°. L'histoire qui rapporte dans le plus grand détail tout ce qui regarde cette affaire , ne dit pas un mot de cette lettre. Et quoique le silence des historiens ne soit pas toujours une raison de nier un fait ; il suffit absolument pour cela , quand ce fait devient la matière d'une imputation grave. 2°. Si St. Sophrone avoit tenté de défabuler Honorius , l'auroit-il fait aussi infructueusement auprès d'un Pape , qui n'a manqué que par surprise ? après

* 1. Fév.

p. 174.

* 15 Oct.

p. 224.

près d'un Pape zélé pour les intérêts de l'Eglise, pour la doctrine & les dogmes solidement établis dans les cinq premiers conciles généraux, auxquels il proteste dans ses deux lettres, qu'il ne permettra pas qu'on donne la moindre atteinte? Ce Pape n'auroit-il pas au moins honoré d'une réponse un Saint, un évêque zélé pour la bonne cause, un patriarche? 3°. Si St. Sophrone avoit découvert par des lettres particulieres au P. Honorius les artifices, les déguifemens & le sens pervers, que Sergius attachoit à ses paroles ambiguës; s'il l'avoit instruit de la mauvaise impression, que faisoit sur les esprits l'Ecclésié d'Héraclius, qui donnoit pour article de foi non-seulement qu'on ne pouvoit reconnoître en J. C. deux volontés contraires, mais qu'il n'avoit pas même deux volontés différentes; qui va jusqu'à dire expressément qu'il n'a qu'une seule volonté (p. 101), & que cet Empereur avoit déjà donnée avant la 1e. lettre d'Honorius; s'il avoit désabusé ce Pape en particulier sur les mensonges formels, que Sergius lui avoit écrits, en assurant malicieusement, que lui (Sophrone) *ayant senti le danger de ces disputes, étoit convenu de ne plus parler ni d'une, ni de deux volontés, tandis qu'il n'avoit jamais varié dans la foi.* Pag. 98 & 99 &c; est-il croïable, que ce Pape n'eût pas eu au moins quelque défiance à l'égard d'une supercherie pareille? est-il croïable, dis-je, qu'Honorius ne se feroit pas expliqué plus clairement dans sa 2e. lettre, pour empêcher l'abus que les hérétiques faisoient de ses expressions malicieusement détournées à un sens hérétique; lui qui en effet n'excluait dans J. C. que toute contrariété réelle entre les actes de sa volonté divine & ceux de sa volonté humaine, & non pas les actes propres à chaque nature, qu'il reconnoissoit agir sans confusion & sans division, selon la décision formelle du Concile de Chalcedoine? Or selon l'auteur de l'*Histoire ecclésiastique*, la deuxieme lettre d'Honorius étoit semblable à la premiere, & aussi dangereuse

gereuse (p. 102). Donc St. Sophrone n'avoit pas averti le Pape par des lettres particulieres après la réception de la 1^e lettre. 4^o. St. Sophrone s'est, sans doute, fortement opposé *sur les lieux* au progrès de l'hérésie naissante, & en cela il s'est conformé à la discipline ecclésiastique, que Mr. Berault-Bercastel dit avoir été en usage dans l'Eglise dans tous les siècles, qui étoit de faire examiner & condamner une doctrine mauvaise, dans les pais même où elle prenoit naissance, avant de la porter à Rome. C'est ainsi qu'on en a agi en Afrique avec les Donatistes, en Syrie & en Afrique avec les Pélagiens, à Constantinople avec Eutichés, & d'autres sectaires ailleurs, qui ont d'abord été condamnés sur les lieux, & dont la condamnation a été ensuite confirmée à Rome. Or c'est justement ce que fit St. Sophrone à Alexandrie, à la première lecture de la lettre de Cyrus patriarche d'Alexandrie, il répandit un torrent de larmes, se jeta aux pieds du patriarche, & le conjura de ne pas publier une doctrine, qu'il étoit impossible de concilier avec la foi de l'Eglise. Cyrus ayant rejeté ces vives représentations, le zèle de Sophrone le conduisit d'Alexandrie à C. P., où il ne fit pas plus d'effet sur l'esprit de Sergius, auteur ou patron principal de ces nouveautés, qu'il n'en n'avoit fait sur celui du léger & foible Cyrus. (Pag. 96 & 97). Voyant donc la bonne cause abandonnée & trahie par ceux-là mêmes qui auroient du être les premiers à la soutenir & à combattre l'erreur naissante, St. Sophrone prit la résolution d'informer le St. Siège de toutes les intrigues des sectaires. Il se mit à faire des recherches dans les plus saints dépôts de la tradition, il recueillit en bonne ordre jusqu'à six cents passages des Peres, qui formoient deux volumes & ne laissoient rien à désirer sur ce point intéressant... Il prit avec lui Etienne de Dore & e conduisant au Calvaire : Vous rendez compte, ui dit-il, à celui qui a consacré ce lieu par l'effusion de son sang... Si vous négligez les intérêts pressans de la religion, qui lui a coûté

si cher. Faites ce que je ne puis faire en personne: allez vers le Siège apostolique... Apprenez tout ce qui se trame ici aux grands personages, qui l'honorent par leur doctrine & leurs vertus. Ne cessez point de les presser qu'ils n'aient condamné dans les formes canoniques ces nouveautés impies. Etienne ne put tenir contre une exhortation si pressante. Il se mit aussi-tôt en chemin (pag. 102) pour aller démasquer les nouveaux hérétiques devant le souverain Pontife: mais il paroit que ce digne envoyé du St. patriarche n'arriva qu'après la mort du P. Honorius (pag. 112). Donc Honorius n'est pas coupable, selon l'histoire de Mr. B. Bercastel, d'avoir ménagé légèrement & aveuglé les hérétiques, après que St. Sophrone l'eût averti des avantages que les sectaires tiroient de cette économie ruineuse (p. 235). Donc vos remarques du Journal 15 Octobre 1781. pag. 241, demeurent dans toute leur force, & celles de Mr, le curé, justement épris de respect pour la réputation très méritée d'un auteur exact & vraiment estimable, sont plus qu'un peu hasardées.

Vous voyez, Mr, que je me suis attaché à l'histoire même de Mr. B. Bercastel, pour justifier la critique, que vous avez jugé à propos d'insérer dans votre Journal. S'il s'agissoit de venger la mémoire du Pape Honorius d'une façon plus convainquante, on pourroit consulter une dissertation très approfondie du P. Merlin, qui le justifie victorieusement par des raisons solides & des autorités respectables, sur le reproche, qu'on lui fait d'avoir favorisé le Monothélisme. J'ai l'honneur d'être &c.

L'Enigme se trouve à la fin du Journal.

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

R U S S I E.

PETERSBOURG (le 10 Février.) Nous venons d'apprendre que notre escadre, équipée à l'embouchure du Volga & commandée par le comte de Warronwick a passé la Mer-caspienne, & répandu la terreur, en déployant l'étendard russe sur les terres de Perse. Ce dernier royaume jadis si formidable, pourroit maintenant regarder comme un bonheur, la protection de la Russie. On dit qu'on est déjà en pourparler avec un des Chans de ce royaume, pour la cession d'un territoire important. Ce premier pas ne tend à rien moins qu'à nous assurer le commerce entier de la Perse, dont les avantages nous vaudroient plus que tous les établissemens américains ne valent aux Puissances européennes qui les possèdent. Nous serons en état de fournir ce pays de tous les effets européens & de transporter dans toute l'Europe les marchandises précieuses de la Perse. Des entreprises antérieures, dès l'an 1722, nous en ont montré les difficultés & la manière de les faire disparaître. L'empire ottoman & la compagnie des Indes-orientales d'Angleterre auroient beau s'opposer à ce projet; leurs efforts jaloux échoueroient; car la

II. Part.

E 6

situation où ces deux royaumes, autrefois si formidables, sont actuellement, ne leur permettra pas de nous traverser efficacement. Les magasins de nos marchands seront bientôt établis à Astrabad & à Férabad; & l'on a pris les meilleures mesures pour assurer leur commerce & l'étendre jusqu'à Isfahan.

Le froid a été si vif & si violent dans les premiers jours de Janvier que le thermometre étoit descendu jusqu'au 36^e. degré, & qu'on avoit trouvé quantité de personnes mortes de froid. (a)

P O L O G N E.

VARSOVIE (le 15 Février.) Le Roi a fait venir de Thorn en cette ville, M^r. Hube, secretaire de la cour, & l'a nommé directeur-général & professeur de mathématique, ainsi que de l'histoire naturelle près du corps royal des cadets.

M^r. Gaétan Soltyck, évêque & prince de Cracovie, toujours zélé pour la gloire de Dieu & la décoration de ses temples, illustre par sa fermeté & son long exil en Sibérie, vient de léguer par son testament devenu public, aux églises dont il a été

(a) On a vu la même chose dans plusieurs villes beaucoup plus méridionales, où la charité chrétienne prévenoit autrefois ces tristes effets de l'intempérie, & où le luxe & la chère philosophie ont éteint ce feu précieux qui combattoit tous les genres de froid.

15. Mars 1782.

425

dignitaire, prévôt, ou trésorier, des sommes considérables pour leur réparation, ou entretien; savoir 20 mille florins à la collégiale de Lowicz, où il fut d'abord trésorier; 30 mille flor. à Lencici dont il a été écolâtre, 50 mille à la cathédrale de Gnesne, où il avoit une prélature, & 100 mille à la métropole de Kiow dont il fut évêque, pour l'entretien du clergé, dont plusieurs membres n'ont que de tres-petits revenus. On ignore jusqu'ici la somme que ce prince aura laissée à son église de Cracovie: on l'évalue déjà à 300 mille florins. De plus comme feu le cardinal Stigneus Olesnicki, qui a été son prédécesseur dans ce siège, & avoit acheté la principauté de Severia pour la réunir aux revenus de son évêché, semble avoir été oublié, & est pauvrement inhumé à Sandomir où il n'a qu'un chétif tombeau, ce prélat qui se montre généreux en tout, a destiné 30 mille flor. pour y élever à ce grand & célèbre cardinal-évêque un mausolée en marbre; enfin sa générosité s'étend à ses amis & à ses serviteurs &c.

ESPAGNE.

MADRID (le 15 Février.) Le ministère a reçu de Constantinople des dépêches qui l'informent que la négociation projetée pour un traité entre l'Espagne & la Sublime-Porte, a été suspendue. Cependant il est contre toute vraisemblance que notre cour ait pensé, comme on debitoit, à exiger que la Porte

prit part aux querelles que pourroient lui susciter les Puissances barbaresques, d'autant que l'on fait qu'il lui seroit difficile de remplir un tel engagement : tout ce que l'on peut supposer, c'est que le divan aura mis des entraves à cette alliance ; en n'exigeant rien moins de notre cour que de fermer le détroit à toute escadre ennemie des Ottomans ; qui voudroit pénétrer dans la Méditerranée.

Notre armée navale continue sa croisière. Elle doit attendre en mer l'escadre de Brest, dont les lettres de France nous assurent toujours que le départ est prochain. Les deux vaisseaux françois l'Illustre & le St. Michel qui ont ordre de passer dans l'Inde, ont dû faire route jusqu'aux Açores de conserve avec notre flotte destinée pour l'Amérique. On croit qu'ils attendent à cette hauteur ceux que M^r. de Guichen détachera pour la même destination. — Le bruit est généralement répandu que M^r. de Vaudreuil & M^r. d'Amblimont ont mouillé à Madère, & qu'après avoir réparé dans cette île, les dommages qu'ils ont reçus, ils continueront leur route pour les Antilles. On ne dit point que des bâtimens de transport les aient accompagnés.

Un courrier apporte en ce moment l'importante nouvelle, que le 4 de ce mois le fort Saint-Philippe s'est rendu aux armes espagnoles & françoises. Le 5 la garnison a mis bas les armes comme prisonnière de guerre. Le Roi d'Espagne a créé sur le champ capitaine-général

15. Mars 1782.

427

pitaine-général M^r. le duc de Crillon. Le général Murray s'est rendu, parce qu'il manquoit de viande fraîche & qu'il avoit beaucoup de malades. Il n'y a que douze cents hommes qui ont déposé les armes, le reste étant malade ou blessé. Nous ferons l'ordinaire prochain en état de donner une relation circonstanciée de ce brillant succès.

Extrait d'une lettre du camp de St. Roch, le 15 Janvier 1782.

Nous venons de perdre le baron Antoine d'Helmstatt, à la suite de sa blessure, qu'il avoit reçue la nuit du 26 au 27 Novembre dernier. A la fleur de l'âge, ce brave militaire a sçu s'attirer les regrets des deux armées. Il est mort couvert de gloire selon le monde; & les sentimens chrétiens qu'il a montrés, heureux fruits d'une excellente éducation, joints à tous les secours de la religion, que la miséricorde de Dieu lui a ménagés, nous donnent lieu d'espérer, qu'il est en possession d'une gloire plus précieuse encore. Il étoit de garde avec un piquet de grenadiers de son régiment (les gardes wallones) à une batterie avancée, lorsque l'ennemi fit sa fameuse sortie, qui nous a été si funeste *. Le jeune baron défendit son poste avec une valeur qui étonna. Tous les grenadiers sont tués ou pris à ses côtés; seul, il combat encore. On lui crie de se rendre; jamais, répond-il, jamais garde wallonne ne s'est rendue. Il attendoit sans doute un secours, qui n'arriva point, lorsqu'un coup de feu lui fracassa le genou & le renversa par terre. Les Anglois, après avoir détruit tous les ouvrages, se retirèrent en l'entraînant avec eux dans la place. Le commandant Elliot le recut en homme qui sait apprécier la valeur. Tous les soins lui ont été prodigués; mais sa blessure ne promettant aucune guérison, deve-

* V. le J.
du 1. Eév.
p. 212.

nant au contraire de jour en jour plus dangereuse, il fallut en venir à l'amputation, qui se fit au-dessus du genou. Tout alloit bien pendant quinze jours, ou trois semaines, lorsque la fièvre survint, & peu après l'inflammation, qui l'a emporté le 29 Décembre. Son corps renfermé dans un cercueil distingué, a été transporté le lendemain au camp de St. Roch, accompagné d'un nombre d'officiers anglois en deuil. On lui a rendu tous les honneurs religieux & militaires; & il a été inhumé dans l'église paroissiale du bourg de St. Roch. La valeur du jeune baron avoit fait la plus vive sensation dans son corps, où on ne l'appelloit que le brave d'Helmstatt (a). Les officiers de ce corps ont cru devoir faire

(a) *La maison d'Helmstatt est des plus anciennes. Elle est originairement la même que celle des Goëler; qui dès le milieu du dixième siècle se partagea en trois branches, qui toutes trois existent encore; en celle des Goëler de Ravens-Burg, connue depuis sous le nom de Goëler, proprement dits; en celle des Goëler d'Helmstatt, connue sous le nom d'Helmstatt, & en celle des Goëler de Mentzingen, connue sous celui de Mentzingen. Ces trois branches, qui ont toujours conservé les mêmes armes, n'ont cessé de donner de grands hommes dans tous les états. La branche d'Helmstatt en particulier a produit outre plusieurs princes-évêques, un Archevêque-Electeur de Trèves. Elle a été subdivisée dès l'an 1409, en deux nouvelles branches, également toujours existantes; en celle de Bischofsheim, & celle d'Oberoëwisheim dite de Hoch-Hausen, depuis l'échange du fief libre d'Oberoëwisheim, contre celui de Hoch-Hausen, vers le commencement de ce siècle. Le baron Antoine dont il est question ici, est de cette dernière; il laisse deux frères aînés, dont le premier est mestre-de-camp de cavalerie en France, le second officier dans les troupes de S. M. I. R. Apostolique.*

des remerciemens au commandant de Gibraltar, pour les soins qu'il en avoit pris ; celui-ci a répondu en substance ;... *que l'intérêt qu'il avoit montré pour Mr. d'Helmsfiatt étoit un devoir militaire ; que d'ailleurs il lui avoit été inspiré par les manieres nobles & généreuses de ce brave officier , qui avoit eu l'honneur de servir dans un corps des plus renommés de l'Europe...* Il y a six mois que le Roi d'Espagne a fait une promotion , où le baron étoit élevé au grade de lieutenant-colonel avec 4000 liv. d'appointemens ; il n'a pas eu la consolation de jouir de cet honneur , cette promotion étant restée secrette jusqu'au nouvel an.

Une ordonnance ou roïale cédule , du 18 Octobre 1779 , a été publiée dans les ports d'Espagne , par laquelle il est enjoint , entre autres , à tous les capitaines des navires qui viendront dans ces ports , de présenter aux administrateurs des douanes , des manifestes portant une spécification de toutes les marchandises contenues dans les différens ballots , caisses &c , de leur charge , en défendant en même tems d'admettre dans les mêmes douanes aucunes sortes de marchandises qu'on prétendroit y introduire , comme provenant de païs amis ou neutres , à moins qu'elles ne soient accompagnées d'une justification qui prouve qu'elles ne proviennent pas d'Angleterre ; ordonnant que cette preuve se fasse par certificats des magistrats ou inspecteurs des fabriques des villes & ports d'où on fera l'exportation , & que ces certificats devront contenir la qualité , quantité fabrique ou crû de ces marchandises , & faire constater en outre qu'elles n'ont païé aucun

droit au Roi d'Angleterre, ni touché en façon quelconque à ce royaume, & enfin que ces certificats devront être légalisés par le consul d'Espagne, s'il en réside dans les lieux où les marchandises seroient expédiées. Cette ordonnance n'avoit pas été exécutée; mais il en été publiée une seconde à Cadix, & dans tous les ports d'Espagne, en date du 17 Novembre 1781 que voici :

“ Don Alexandre ô-Reilly, comte de ô-Reilli, chevalier-commandeur de Benfayan de l'Ordre d'Alcantara, conseiller-né du conseil des guerres, lieutenant-général des armées du Roi, inspecteur-général de l'infanterie, gouverneur militaire & politique de cette place, &c. ”

“ Je fais savoir à tous les individus du commerce de cette ville & autres personnes à qui il appartient, que par S. E. Mr. Don Miguel de Muzquiz du conseil d'état de Sa Majesté, son secrétaire & surintendant-général des finances, il m'a été communiqué la royale ordonnance qui suit. ”

“ Par la royale cédula du 26 Juin 1779, & par les articles 14 & 15 de l'instruction expédiée en conséquence le 30 du même mois, il est ordonné de ne point admettre dans les douanes de cette souveraineté, aucune sorte de marchandises qu'on prétendroit y introduire comme provenant de pays amis ou neutres, à moins qu'elles ne soient accompagnées d'une justification qui prouve qu'elles ne sont pas d'Angleterre; que cette preuve doit être établie par certificats des magistrats ou inspecteurs des fabriques des villes & ports d'où l'on fera l'exportation des marchandises, & qu'on en exprime la qualité, quantité, leur fabrique ou cru, & qu'elles n'ont reçu aucune amélioration dans les domaines du Roi d'Angleterre, & ne lui ont contribué par aucun droit: & que ces certificats

doivent être accompagnés d'un attestat du Consul d'Espagne, s'il y en a dans les lieux d'où les marchandises proviendront, pour constater que les certificats ont été délivrés par les magistrats ou inspecteurs des fabriques de ce port, & qu'il s'est assuré de leur exactitude & de l'embarquement effectif pour ces royaumes.

“ Le Roi a été informé que, nonobstant ce que dessus, il est entré dans les ports d'Espagne, par la voie d'Ostende, beaucoup de marchandises parmi lesquelles il y avoit de fortes parties des domaines du Roi d'Angleterre, accompagnées des certificats réduits à une déclaration volontaire, donnée pardevant les Magistrats ou notaires par les négocians qui ont fait les expéditions, lesquels ont affirmé, quoique sans serment, que les marchandises ne sont pas d'Angleterre, tandis que le consul de France a simplement certifié vraies les signatures du magistrat ou du notaire, sans faire aucune mention du lieu d'où les marchandises sont provenues. Pour éviter qu'avec de pareils documens, l'on n'introduise dans ces royaumes des marchandises angloises ou qui auroient reçu quelqu'amélioration ou païé quelques droits dans les domaines du Roi d'Angleterre, Sa Majesté a résolu qu'on n'admette plus dans ce royaume aucunes marchandises, productions & effets quelconques qui ne seront pas précisément accompagnés de la justification prescrite par la susdite royale cédula, & les articles mentionnés ci-dessus de l'instruction du 30 Juin 1779. Que, nonobstant ces documens, on fasse dans les douanes la visite & la vérification la plus exacte des marchandises qui y seront spécifiées, & qu'on déclare confisquées toutes celles qui seront reconnues pour être d'Angleterre, ainsi qu'il est ordonné par l'article 16 de la même instruction, & qu'on exécute les autres dispositions qui y sont prescrites, en cas de doute grave. Que l'on déclarera aussi confisquées toutes les marchandises, productions & effets qui viendroient

destinés pour ces royaumes, sans la justification ordonnée dans la royale cédule & l'instruction dont il s'agit, & munie de toutes les formalités prescrites: bien entendu que l'on ne doit faire aucun cas des attestats que pourroient donner les consuls des nations étrangères, y compris la françoise, parce qu'ils ne sont point autorisés à cela, & que l'on ne fera fond que sur ceux des consuls de Sa Majesté, ainsi qu'il est ordonné. »

« Cette résolution se communique par le ministère d'état à tous les consuls de Sa Majesté, en les prévenant qu'il conviendra qu'elle parvienne à la connoissance des commerçans des ports où ils résident, afin qu'ils n'en prétendent pas cause d'ignorance. On les prévient aussi de ne donner leurs certificats que sur la production des attestats des fabricans & magistrats, par lesquels les uns & les autres attesteront que la marchandise est du país; & qu'en ce cas les consuls devront certifier qu'ils n'ont rien au contraire & que l'attestat est légitime, sans laquelle circonstance ils ne donneroient pas leur certificat: & qu'en cas de doute sur la légitimité de la marchandise ou de l'attestat, ils devront exprimer dans le certificat, (si le négociant qui fait l'expédition l'exige) que, par exemple, la signature est légitime, mais qu'ayant des doutes sur les marchandises par la raison qu'ils indiqueront, ils la soumettent à la vérification d'experts qui y emploieront les moyens autorisés en Espagne. »

« Comme il n'y a pas à Ostende de consul d'Espagne qui puisse donner de pareils certificats, pour remédier à cet inconvénient, on a prévenu en même tems celui d'Amsterdam Don Ignace de Aso, qu'il ait à nommer un vice-consul convenable, dans la forme qu'exigent les loix de ce país, lequel donnera les certificats susdits. »

« Je participe le tout à V. E. par ordre du Roi, &c, à l'Escorial le 15 Octobre 1781. »

Signé Michel de Muzquiz,
publié

15. Mars 1782.

433

« Publié & affiché aux portes de la douane & autres lieux publics, à Cadix le 17 Novembre 1781 &c. »

Signé le comte ô-Reilly. (a)

Extrait d'une lettre de Mogador du 30 Décembre. « La cour de l'Empereur, qui continue de se tenir à Maroc, a reçu au commencement de ce mois de Mequinez la fâcheuse nouvelle, que la grande-Reine venoit d'y mourir. Cette nouvelle a causé d'autant plus de sensation, que la défunte princesse étoit fort respectée tant pour ses bonnes qualités personnelles que comme la plus ancienne des épouses du Souverain. Le prince Muley-Abselem, fils de Sa Majesté, est arrivé à Maroc, venant de Fez, où le prince Muley-Aly, son frere aîné, fait encore son séjour. Au reste tout est tranquille actuellement dans cette partie de l'empire. »

« En conséquence des ordres du Monarque maure, dont nous avons ci-devant fait mention, M^r. Chenier, chargé des affaires de France, est parti de Salé avec toute sa famille pour aller faire sa résidence à Tanger.

Les

(a) Nous avons cru bien faire de publier cette cédule quoique peu intéressante pour la plupart des lecteurs, afin que les négocians prennent les mesures les plus convenables, pour tâcher de se mettre à l'abri de toutes difficultés, en procurant à leurs correspondans en Espagne, tous les éclaircissimens possibles, afin de prouver l'origine de leurs marchandises.

Les négocians de sa nation , qui furent obligés l'année dernière de se rendre à Fedala , ont de nouveau reçu ordre de quitter cette place pour passer à Azamore , d'où on les conduira vraisemblablement en cette ville de Mogador. Quoique, depuis les différens survenus avec M^r. Chenier , Sa Majesté eût fait appeller à sa cour le Sr. Mure , vice-consul de France , il ne paroît pas , qu'il ait encore été admis à l'audience , ou qu'on soit près de voir finir ces démêlés. L'Empereur a seulement déclaré à diverses occasions ,
 „ que , malgré tout ce qui s'étoit passé
 „ avec les consuls de France & d'Angleterre ,
 „ il n'étoit pas en guerre contre leurs nations ,
 „ son mécontentement étant personnel contre
 „ eux „. Peu s'en est fallu ces jours-ci , que la nation espagnole , la plus favorisée depuis quelque tems , ne perdît aussi les bonnes grâces de notre Souverain par l'imprudence du capitaine d'un petit corsaire espagnol , qui tenta de faire échapper sur son bord un renégat avec sa famille. Cette action déplut si fort à Sa Majesté , qu'elle défendit de permettre dorénavant à aucun navire espagnol de rester dans notre port : & ces ordres furent d'abord exécutés si rigidement , qu'une chaloupe armée , que le mauvais tems avoit forcée d'y relâcher , fut obligée de sortir sur le champ du port par ordre du gouverneur , qui ne voulut pas même permettre au capitaine de prendre aucune provision. Cependant cet incident a bientôt été arrangé , après une explication qu'il y a eu par l'entremise

remise des peres de la mission espagnole; & l'on apprend, qu'il est arrivé depuis à Tanger un présent de S. M. Catholique, consistant en bois de construction pour les chantiers du Monarque africain: celui-ci, de son côté, a fait remettre en liberté les deux marins espagnols, qui avoient été pris au moment qu'ils aidoient le rénégal à s'échapper; & qu'on avoit envoieés ensuite à Maroc, chargés de fers. „

“ Le Sr. Chiappe, consul de Vénise, arriva ici le 1 de ce mois de Cadix, portant avec lui une somme en or, pour deux ans de la redevance annuelle, que la république paie à l'Empereur, outre quelques autres présens en marchandises & effets. L'indisposition de M^r. Chiappe l'aïant empêché de partir d'abord pour Maroc, les officiers de l'Empereur; envoieés pour le conduire à la cour, ont reçu ordre d'attendre sa convalescence. „

P O R T U G A L.

LISBONNE (le 10 Février.) Sa Majesté vient de faire une nombreuse promotion d'officiers destinés à commander ses troupes en Asie: elle consiste en un maréchal-de-camp qui aura le commandement en chef de toutes ses forces de terre dans cette partie du monde; deux brigadiers & plusieurs officiers de grades inférieurs. Il a été ordonné en même tems d'y faire passer 800 hommes, tirés en partie de nos régimens & comple-
tés

tés par les vagabonds dont la société doit être purgée. On ne connoit point d'autre objet à cette expédition que de multiplier les moyens de défense pour les possessions portugaises.

S U E D E.

STOCKHÖLM (le 12 Février.) Le prince-évêque de Lubec aiant demandé depuis peu la protection du Roi pour ses sujets, qui font le commerce de mer, S. M. lui a fait la réponse suivante.

Monfieur mon cousin & oncle. « J'ai bien reçu la lettre que V. A. m'a adreffée, de même que le mémoire touchant la protection du commerce des habitans d'Oldenbourg, qui y étoit joint, & j'en ai examiné le contenu avec une attention, naturelle aux dispositions que j'ai toujours eues, de vous obliger en tout ce qui dépend de moi. Indépendamment de ce motif, je ne cesse pas de prendre un intérêt confiant à tout ce qui peut influer sur le bien-être de ce pais, & l'un & l'autre me portent à consentir fans difficulté à la demande, que mon cher oncle a bien voulu me faire en fa faveur. Je donnerai mes ordres en conséquence; aux commandans de mes vaisseaux de guerre, lorsque je ferai mettre quelque escadre en mer; mais pour qu'aucun abus ne puisse résulter en remplissant ces ordres, il seroit nécessaire que je fois mis en état d'instruire les officiers, commandant mes escadres, de la forme & teneur des passeports & papiers de mer, dont les navires marchands d'Oldenbourg font ordinairement munis, en sortant de leurs ports & rades. Il se pourroit autrement, ou que le but que je me propose, ne fût point rempli, ou que d'autres navires profitassent mal-à-propos de

la protection accordée maintenant au pavillon d'Oldenbourg. »

A Stockholm, le 8 Janvier 1782.

(*Etoit signé*)

Gustave.

Depuis deux mois, il y a ici quelques fanatiques qui ont annoncé le dessein de réformer le culte divin. Ils n'ont d'abord pas fait beaucoup de sensation; mais comme la plupart de ces nouveaux réformateurs, qui ont à leur tête un nommé Collin, ouvrier en soie, sont gens de la lie du peuple & que leur nombre augmente considérablement, la police a pris des mesures, pour que leurs fréquentes & nombreuses assemblées ne puissent avoir de suites dangereuses. (a)

On mande d'Uddevalla que les pêcheurs de l'endroit ont découvert en mer un navire abandonné, qu'ils ont conduit à Klädesholm. D'après le journal qu'on y a trouvé, on a reconnu qu'il appartenoit à M^r. Hegard de Uddevalla & étoit conduit par le patron Sundberg. Accueilli par une violente tempête, il avoit été chassé des côtes de Hollande vers Skagen, où l'équipage l'avoit abandonné.

(a) Dans les communions qui ne reconnoissent point de chef, point de tribunal infailible, ces sortes de séditions contre le culte dominant sont fréquentes & inevitables.



D A N N E M A R C K.

COPPENHAGUE (*le 15 Février.*) Le Roi a nommé adjudans-généraux M^r. de Bertouch, capitaine au régiment des gardes norvégiennes infanterie, & M^r. de Moth, capitaine dans nos troupes aux Indes-occidentales. — La chambre royale des finances a fait promettre une récompense à tout bâtiment qui, jusqu'à la fin de Juin, apportera de l'orge & de l'aveine dans les bailliages méridionaux de la Norwege. — Le commerce de nos Etats aiant beaucoup à souffrir pendant cette guerre, il y a ordre d'armer dans chaque département des vaisseaux pour la protection de notre pavillon & de celui de nos alliés, qui sont quelquefois insultés par des corsaires. — On écrit de Seydeberg en Norwege, entre Christiania & Frédérickshald, qu'on a vu des vers de couleur grise, avec des raies claires, se promener sur la neige & rentrer dès que le froid les faisoit: on en avoit observé de semblables en 1742, & l'on se ressouvient que c'est la même espece d'insectes, qui avoit paru dans la dite année, & ravagé considérablement l'herbe dans toutes les prairies.

I T A L I E.

ROME (*le 18 Février.*) Le prince Frédéric de Wurtemberg s'étant détaché à Lorette du Comte & de la Comtesse du Nord

Nord, arriva ici le 1 de ce mois & descendit dans une auberge, située sur la place d'Espagne. Après s'être reposé 24 heures, il continua sa route sur Naples. Le jour suivant, on vit arriver le prince de Jousopoff au service des augustes voyageurs, avec un train de quatre voitures de voiage, & loua tout l'hôtel de la ville de Londres pour la commodité de L. A. Impériales : puis il repartit pour Naples. Le 5, à la 21^e. heure, ces illustres hôtes arrivèrent en cette capitale, & sans descendre à leur quartier, ils allèrent directement avec leurs voitures de voiage observer la grande basilique de St. Pierre dans laquelle ils resterent une heure & un quart ; étant passés ensuite au Panthéon, dit la Rotonde, ils se rendirent enfin à leur hôtel en traversant plusieurs places & le cours. Peu après leur arrivée, Mgr. le comte Braschi, neveu du Pape & son majordôme, vint les y complimenter au nom du souverain Pontife ; de leur côté ces augustes voyageurs avoient envoie le prince d'Issoupoff qui est de leur suite, pour notifier au Saint-Pere leur arrivée. Le soir même, L. A. I. allerent à l'opéra & se placerent dans la loge du gouverneur de Rome qui leur fit servir toutes sortes de rafraichissemens. Le 6 elles allerent voir le *Museum* du Capitole &c, & continuerent leur route le 7 vers Naples.

L'évêché de Patti en Sicile, qui étoit vacant depuis plusieurs mois par la mort de Mgr. Salvatore de Pise, & qui étoit à

la nomination de la cour de Naples, a été conféré par S. M. Sicilienne au R. P. Moncada de la famille des princes de Montforte, religieux théatin, qu'on attend ici pour être proposé dans le premier confitoire.

— Le cardinal de Bernis veut borner toutes les fêtes qu'il avoit préparées pour la naissance de Mgr. le Dauphin, à des charités & doit marier plusieurs pauvres filles à qui son Eminence veut donner une dot de 50 scudis & fournir à leurs habillemens.

— Les prieres continuent depuis plusieurs jours dans nos églises, & le Pape s'y est rendu au milieu du peuple pour y dire son chapelet & les Litanies de la Sainte-Vierge. S. S. a tenu le 4 une congrégation de cardinaux, au nombre desquels se trouvoient les cardinaux Albani, Boschi, Colonna, Giardil & Pallavicini. On croit qu'elle avoit pour objet les affaires d'Allemagne, & le bruit s'est répandu que S. S. avoit pris la résolution de suspendre le voiage qu'elle s'étoit d'abord proposé de faire à Vienne.

On apprend que les conditions suivantes sont celles de l'accommodement qui doit être conclu entre notre cour & celle de Naples. 1^o. Que le prince Janvier-Charles, second fils de L. M. Siciliennes, sera fait cardinal avec 60,000 écus de rente des biens de l'Eglise. 2^o. Qu'il sera permis de mettre pour dix années, une imposition de cinq pour cent sur tous les biens de l'Eglise dans le royaume. 3^o. Que dix des principaux évêchés y seront déclarés de nomination royale.

On apprend de Milan qu'en vertu d'un

ordre souverain, arrivé de Vienne la semaine dernière, tous les commandemens militaires sont abolis & supprimés dans tous les Etats de la Lombardie-autrichienne, à l'exception de ceux de Milan & de Mantoue. Ce nouveau réglement a été fort sensible à tous ceux qui jouissoient de ces emplois.

NAPLES (le 15 Février.) Le Roi a reçu la démission que le duc de St. Ange lui a donnée, à cause du mauvais état de sa santé, du poste de ministre plénipotentiaire de S. M. à la cour de Turin. — On fait des coupes considérables dans les forêts du Roi pour la construction de nouveaux bâtimens de guerre, en conséquence de la résolution que S. M. a prise d'augmenter considérablement sa marine pour arrêter les pirateries des corsaires barbaresques. — Nous voyons ici depuis quelques jours les illustres voyageurs du Nord.

Le Roi vient de mettre fin à la procédure que l'on instruit ici depuis six années contre les francs-maçons. Il a été rendu un décret portant que S. M. ne voulant écouter que les mouvemens de sa clémence, & terminer entièrement cette fameuse affaire, ordonne qu'il n'en résulte aucune suite ultérieure pour tous les individus qui y ont été compromis; mais que sachant combien la secte des francs maçons doit être suspecte à la religion & à l'état (*Quanto la setta dei liberi muratori deve essere sospetta alla Religione ed allo Stato*), elle veut que la Junte veille sur tout ce qui pourroit renouveler les al-

larmes passées ; afin d'empêcher , de dissiper & de punir promptement & exemplairement &c. (a)

On a placé le 31 Janvier sur la porte Alba, la grande statue de Bronze de St. Gaëtan, l'un des protecteurs de cette ville. Don Jérôme Vassallo, secrétaire de la ville a composé une inscription qui l'accompagne.

VENISE (le 16 Février.) L'Empereur tâche d'étendre le commerce de ses sujets jusqu'aux extrémités orientales de notre golphe, en Dalmatie, en Albanie, en Livadie, dans la Morée & même jusqu'en Egypte. D'un autre côté, la Russie, par ses navires de Cherson & de Jenicale, embrasse celui de la Mer-noire, où elle a dessein d'avoir constamment 12 à 20 vaisseaux de guerre, sans les frégates, les galeres, les bombardes &c. Ces deux Puissances, dont les vues se manifestent de jour en jour, allarment la Porte ; & l'on assure que, depuis l'élévation de Hairi-Mehemet au poste de Reis-Effendi, elle sollicite fortement l'Espagne de s'engager, par un traité autentique, à fermer le détroit de Gibraltar aux escadres

(a) Divers articles sur cette matiere, 15 Mars 1775. p. 406. — 1 & 15 Decemb. 1775. p. 840 & 919. — 15 Janv. 1777. p. 133. — 15 Avril 1776. p. 604. — 1 Mai 1776. p. 57. — 1 Avril 1777. p. 528. — 1 Mai 1778. p. 43. — 1 Janvier 1779. p. 73. — 1 Juin 1779. p. 225. &c. &c.

de la Russie, si elle entre de nouveau en guerre avec le Grand-Seigneur.

On lit dans une feuille publique sous la date de Vienne : “ Nous ne demandons rien de plus à la Porte ottomane, qu’une navigation libre sur le Danube & dans la Mer-noire: si elle y consent, nous ferons des voisins pacifiques; dans le cas contraire, il en fera autrement „. Un autre Journaliste dit que les cours de Vienne & de Pétersbourg aiant rencontré des difficultés dans l’exécution de leur plan pour l’extension de leur commerce dans le Levant, se sont déterminées à obtenir autrement que par la négociation, les avantages qu’elles s’en promettent. “ On ignore, ajoute-t-il, si le Roi de Prusse qui n’a point été appelé dans le traité fait à ce sujet entre l’Empereur & l’Impératrice, en a conçu quelque’ombrage; mais comme il est arrivé à Versailles depuis quelque tems, des couriers extraordinaires de Berlin, qui se sont succédés rapidement, on suppose ce qu’on ignore, & l’on dit que ce Prince informé des vues de ces deux Puissances, a écrit au Roi de France, que s’il survient une guerre nouvelle, il veut être son premier lieutenant. On croit assez généralement que si l’Empereur & la Russie attaquent l’empire ottoman, le Roi de Prusse qui a 160,000 hommes prêts à entrer en campagne, ne tardera pas à agir. On dit que c’est en conséquence des mouvemens actuels, que le ministère de Fran-

„ ce a donné l'ordre d'augmenter de 15
 „ hommes , toutes les compagnies des régi-
 „ mens. „

A L L E M A G N E.

VIENNE (le 20 Février.) On s'attend tous les jours à voir paroître une ordonnance de l'Empereur , concernant le militaire. Ce Monarque , qui est toujours incommodé de la vue , fait continuer au château de Schœnbrunn les travaux qui y avoient été commencés sous le regne précédent ; & on y ajoutera de nouveaux embellissemens. La statue de S. M. I. va être finie : elle sera élevée sur la place Josephine , qui en recevra un nouvel éclat.

Il paroît un édit contenant six articles , & dont l'objet est d'encourager les sujets à l'exploitation des mines qui sont en grand nombre dans les Etats autrichiens , & dont plusieurs ont été négligées ou abandonnées pendant quelque tems à cause des révolutions , ou des guerres qui sont survenues , leurs propres intérêts devant les porter à ces fortes de travaux , ou de découvertes. — S. A. R. Mde. la Grande-Duchesse de Toscane , en sa qualité de Grande-Maitresse de l'Ordre de la Croix-étoilée , a daigné envoyer à Mde. la comtesse de Wurmbrand-Stuppach , chanoinesse du chapitre de Mons , les marques de cet Ordre illustre avec la patente.

Dès que les religieux & sur-tout les religieuses

gieuses de la Bohême qui sont totalement livrés à une vie contemplative, sentirent qu'on alloit procéder sérieusement à leur suppression, les individus de l'un & l'autre sexe se sont offerts à instruire la jeunesse, au cas qu'on voulût les laisser vivre ensemble dans leurs couvens respectifs. C'est en conséquence que les Clarisses d'Egra & de Roveredo ont déjà ouvert des écoles. On ignore jusqu'ici quelle résolution l'Empereur prendra à leur égard. Le monastere d'Egra est supprimé depuis le 24 Janvier, & le 28 la clôture fut rompue. — Le prieur de la chartreuse de Maurbach, supprimée depuis peu, s'est retiré dans la maison des orphelins, qui est sous la direction de M^r. le prévôt Parhamer: on lui a assigné deux florins par jour pour son entretien; c'est un homme âgé, qui a reçu successivement deux coups d'apoplexie; les autres PP. Chartreux ses inférieurs toucheront par jour 40 kreutzers. — Les religieuses professes des couvens supprimés désirent rentrer en d'autres monasteres plutôt que dans le siecle (a), & quelques

(a) Rien ne prouve mieux que les faits la vanité des spéculations philosophiques. Comment concilier avec la constance de ces bonnes filles, les repentirs que l'esprit du siecle leur attribue? Si l'on excepte quelques cas où le défaut de vocation ou des relâchemens coupables ont préparé des dégouts & des regrets, les romans & les drames dans lesquels les beaux esprits du tems font paroître des religieuses forcées & réduites au désespoir,

ques-unes ont donné la préférence aux maisons de la Visitation, ou de Sainte-Elisabeth, on leur accorde une pension de 200 florins.

Le comte Xavier de Harrach a épousé, le 29 Janvier, la princesse Marie-Josephine de Lichtenstein, fille unique du feu duc Charles de ce nom, par la mort duquel la ligne caroline des Lichtenstein a été éteinte. Il ne reste plus que la ligne gundaccarienne dont le chef est le prince Joseph - François de Lichtenstein âgé d'environ 54 à 55 ans, & qui, de la comtesse Marie - Léopoldine de Sternberg, son épouse, a 3 fils & 3 filles.

Alexandre Ypsilanti, prince de Valachie, avoit député à notre cour il y a quelque tems deux de ses boïards pour redemander ses deux fils, qui étoient passés à son insçu en Transilvanie *, sans autre but que le désir de voir les pais étrangers. L'arrivée d'un courier portant la facheuse nouvelle que le prince avoit été déposé, occasionna mardi dernier leur départ précipité de cette capitale. Ils ont pourtant eu l'honneur avant de partir d'être présentés à S. M. Impériale. La Porte a nommé pour successeur à ce prince le premier dragoman Nicolas Carazza. Il y

* Dern.
Journ. p.
357.

désespoir, doivent être placés à côté de ceux qui ont fait pleurer les Grecs sur les infortunes des héros qui n'ont jamais existé que dans leurs fables . . . Il y auroit des larmes plus justes à donner aux malheureuses victimes de la séduction & de l'incontinence des philosophes de notre siècle.

a cependant des raisons qui font croire que S. H. n'a fait que se prêter aux souhaits du prince, qui depuis long-tems demandoit à se retirer. Des deux agens qu'il avoit à la Porte, l'un nommé Suzzo a été nommé premier dragoman & l'autre agent général en Valachie.

On écrit de Léopol que pour encourager l'agriculture dans ces provinces, S. M. Impériale avoit jugé à propos d'exempter pendant dix ans ceux qui veulent s'y établir de toutes tailles & corvées; de leur accorder un terrain de 1600 toises en quarré, la liberté de couper dans les forets impériales tout le bois nécessaire pour se construire des maisons; & ils recevront en outre 200 florins polonois, ou 50 écus argent comptant pour les aider à se procurer les instrumens nécessaires.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 25 Fevrier.) Le lieutenant général Sir Guy Carleton, chevalier du Bain, eut le 18 l'honneur de baiser la main du Roi en remerciant Sa Majesté de celui qu'elle lui avoit fait en le nommant commandant en chef de ses forces dans l'Amérique-septentrionale à la place de Sir Henry Clinton, qui a définitivement reçu son rappel: voilà par conséquent un nouveau commandant en chef dans la personne de Sir Guy. Un nouveau ministre dans celle de M^r. Welbore Ellis: un nouveau conseil dans

celles de lord Cornwallis & du brigadier-général Arnold : en un mot , tout ce qui concerne l'Amérique change ici de face avant l'ouverture de la campagne ; il reste à savoir si après l'ouverture tout changera aussi de face en Amérique. Le gouvernement est certainement déterminé aux plus vigoureux efforts ; mais si le plan des opérations est arrêté , il n'en a rien transpiré encore : tout ce qu'il est facile d'entrevoir , c'est que Sir Guy Carleton sera secondé par des forces très-considérables lorsqu'elles seront réunies : & si l'échange de lord Cornwallis peut être effectué à tems , la bonne intelligence qui ne manquera pas de regner entre les deux commandants , qui , déjà étroitement unis , auront concerté ensemble sous les yeux de leur Souverain le plan de leurs opérations , ne peut que produire de très-grands effets : le rôle que le brigadier-général Arnold jouera en troisieme , n'est pas le moins inquietant pour le congrès , qui fait combien cet officier entreprenant connoit en masse & en détail les parties vulnérables de l'Amérique : en un mot , on se promet beaucoup de toutes ces circonstances , mais nous n'entendons ici qu'une partie , & nous ne savons pas comment on raisonne sur le même sujet à Versailles & à Philadelphie.

Le lord Sackville prêta le 12 serment & prit séance dans la chambre en qualité de vicomte. Il fut arrêté à la réquisition du comte de Sandwich , qu'on suppleroit le Roi d'y faire remettre des états des vaisseaux

de ligne qui ont été aux ordres de nos amiraux dans l'Amérique-septentrionale & aux Antilles pendant l'année 1781, & la chambre s'ajourna au 15. — Le 13, le lord Lisburne, l'un des commissaires de l'amirauté remit aux communes les états de dépenses ordinaires & extraordinaires de la marine pendant l'année actuelle, & il proposa les sommes nécessaires à cet effet. Les opposans se récrièrent contre l'énormité de ces sommes, qui n'avoient aucune proportion avec la lenteur des constructions & des radoub. On réfuta leurs objections & on s'expliqua d'une manière satisfaisante sur les divers articles, & après quelque discussion la chambre accorda ce qui suit; savoir: 409,766 liv. sterl. pour l'ordinaire de la marine, y compris la demie paie aux officiers de mer; 953,159 liv. sterl. pour constructions & radoub des vaisseaux de guerre; 35,150 liv. sterl. pour remplacer au fond d'amortissement pareille somme qui en a été tirée pour suppléer le 5 Juillet 1781 à la non-valeur du capital pour les annuités créées en 1758; 183,380 liv. sterl. pour *idem* de 1778; 153,92 liv. sterl. pour *idem* de 1780; 102,807 liv. sterl. pour *idem* 1779; 300 liv. sterl. pour le *Museum* britannique. Et enfin qu'il seroit pourvu à la solde & aux uniformes de la milice, le tout pendant l'année 1782.

Le commodore Bickerton a mis à la voile le 6 de ce mois de Portsmouth avec les vaisseaux suiens: le Gibraltar de 80 canons;

le Cumberland & la Défense de 74; le Sceptre, l'Afrique & l'Inflexible de 64, & la frégate la Junon de 32. L'Alexandre, l'Agamemnon, le Magnifique, l'Assistance & le Renown, sont partis en même tems pour accompagner cette escadre jusqu'à une certaine hauteur. Elle conduit aux Indes orientales les vaisseaux de la compagnie: le Dutton, la Cerès, l'Alfred, le Gange, le Royal-Henry, le Calcuta, le Talbot, le Major, le Norfolk, le Nottingham, le Royal-Biskop, le Kent, le Warren Hastings, le Morse, le Hawke, le Worcester, l'Anne & Amelie, & les bâtimens armés de transport, le Hariot & la Minerve. — La frégate le Succès, est partie pour Gibraltar, avec un petit nombre de navires; & la frégate l'Argo pour la côte de Guinée où elle conduit quelques bâtimens de transport. — La flotte des Indes-occidentales a aussi appareillé le 12 au soir, & a mis à la voile de Ste. Hélène ce matin sous le convoi des vaisseaux: la Princesse Caroline, l'Endymion, l'Allarne, l'Alecto brûlot, le Cornwallis & l'Achille transports armés. L'Andromaque & le Berwick accompagneront ce convoi pendant une partie de sa route.

DUBLIN (le 7 Février.) Hier après-midi il est arrivé un accident des plus terribles à la grande salle de musique de cette ville: plusieurs corps de métier s'y étoient assemblés, afin de concerter le choix d'une personne à élire pour représenter cette ville au prochain parlement, la dissolution du

parlement actuellement siégeant étant attendu au premier jour. Il y avoit plus de 400 personnes, qui écoutoient attentivement les harangues des différens candidats, lorsque tout-à-coup le plancher de la salle, qui étoit au second étage, s'enfonça au milieu, où la foule des assistans s'étoit principalement rassemblée: ils tomberent tous, à l'exception d'un petit nombre les plus voisins des murailles, à une profondeur de plus de 20 pieds. Dans un instant l'on vit le cahos le plus affreux; & l'on n'entendit que cris, plaintes, & gémissemens. Personne, il est vrai, (après qu'on eut déblaié la place), ne fut trouvé écrasé ni roide-mort; mais un grand nombre étoient dans un état si triste, qu'il eût peut-être mieux valu d'être tué sur le champ: quelques-uns eurent les bras, les cuisses, les deux jambes cassés; des côtes rompues: la tête fracassée; les épaules démises: & ceux qui échapperent à meilleur marché eurent au moins de terribles meurtrissures. Les trois candidats, qui étoient l'alderman Warren, Mrs. Hartley & Pemberton, sont du nombre de ceux qui ont été dangereusement blessés. Parmi le reste l'on remarque Sir Edouard Newenham, l'un des patriotes irlandois les plus distingués, qui a l'os-du-col cassé; & M^r. Jean White, ancien shérif du comté de Dublin, si horriblement blessé par tout le corps, qu'on désespere de sa vie. Les corps-de-métier, qui étoient particulièrement rassemblés dans cette salle, & dont par conséquent la perte est la plus considérable

rable, font les libraires, marchands de papier, ou relieurs, les peintres, & les couteliers. (a)

P A Y S - B A S.

LA HAYE (le 28 Février.) L'affaire du feld-maréchal duc Louis de Brunwich aiant été remise sur le tapis dans la séance des Etats de Hollande & de West-Frise, que L. N. & Gr. P. viennent de proroger jusqu'au 6 Mars, l'Ordre équestre remit le 20 de ce mois à l'assemblée une déclaration de Mgr. le Prince Statthouder, de la teneur suivante.

Son Alt. Mgr. le Prince Statthouder juge de son devoir de justifier S. A. Mgr. le feld-maréchal duc de Brunwich des imputations, dont on l'a chargé, d'avoir été par son influence la cause de l'état défectueux de défense, où se trouvoit la patrie au commencement de la présente guerre, de toute la prétendue négligence qu'il y auroit eu à cet égard, de toutes les fausses mesures qu'on prétend avoir été prises depuis longtems, ainsi que des suites fatales, qui en seroient résultées: & en conséquence elle ne fait pas difficulté de déclarer, qu'elle est assurée que jamais, de sa volonté ni de son sen, il n'a été donné par le susdit seigneur duc à Son Alt. aucun conseil ni avis contraire au

(a) On peut inscrire cet accident sur la liste de ceux que nous avons rapportés dans le Journal du 1 Mai 1781, p. 19. — 1 Juill. 1781, p. 377 &c; car on ne peut disconvenir que cette assemblée n'ait eu un but & un air assez comiques pour être rangée parmi les comédies.

Véritable intérêt de la patrie; que sur-tout l'on attribue fort injustement à l'influence des conseils du dit Seigneur duc sur l'esprit de Son Altesse, que la marche de la république ne soit pas dans un meilleur état, ou qu'il y ait eu de l'inactivité dans les opérations de guerre maritime pendant la dernière année, Son. Alt. n'ayant jamais consulté le dit seigneur duc sur ce point. Elle déclare de plus, qu'elle n'est point dans l'usage de suivre les conseils de qui ce soit, lorsqu'il s'agit d'affaires importantes, spécialement de celles qui concernent les véritables intérêts de la république, sans examiner s'ils y sont conformes; & que sur de telles affaires elle croit être obligée de suivre les lumières, que l'Être Suprême lui a données, au lieu de voir, avec une aveugle confiance, par les yeux d'autrui, quoique S. A. soit toujours portée à écouter de bons conseils.

Fait à la Haie, le 20 Février 1782.

Sur cette déclaration l'Ordre équestre donna pour son avis ce qui suit.

„ Voulant prouver notre facilité, nous consentons qu'il soit déclaré par L. N. & Gr. Puissances, „ que la ville d'Amsterdam, ainsi „ que tous les autres membres de la Souveraineté, ont le droit de faire, ou à l'assemblée de L. N. & Gr. Puissances ou à Son „ Altesse, eu égard aux relations éminentes „ qu'elle a avec l'Etat, telles propositions „ qu'ils jugeront s'accorder avec le bien-être „ de la république, sans en être aucunement „ responsables, & sans que pour cette raison ils puissent être attaqués, soit en justice „ ou ailleurs; que, conformément à cette „ déclaration, L. N. & Gr. P. entendent, que „ l'affaire soit mise de côté & hors de toute „ délibération ultérieure. „

Quelques villes ont demandé, à ce que l'on apprend, copie de la déclaration de Mgr. le Statthouder; &, après des débats,

il a été résolu, sur la proposition de la ville d'Amsterdam, de terminer finalement cette affaire le 7 du mois de Mars.

Les sollicitations de L. H. P., pour la conservation des fortifications de Namur, n'ont point eu le succès désiré: on apprend que l'Empereur a donné l'ordre de les démolir & d'en vendre le terrain au plus offrant.

Nos magistrats, à l'imitation de plusieurs parlemens de France & d'autres tribunaux, ont défendu par une ordonnance du 12 de ce mois, de pratiquer l'inoculation de la petite-vérole dans toute l'étendue de leur juridiction. (a)

La lettre circulaire écrite au nom des Etats-Généraux pour la célébration d'un jour solennel de jeûne & de prières dans toute l'étendue de la république, a été reçue avec peu de satisfaction par quelques-uns des confédérés. Les Etats de Frise ont cru particulièrement y reconnoître qu'on n'y rendoit pas justice à l'attachement de la nation hollandoise pour ses supérieurs & au courage qu'elle conserve au milieu des revers: ils ont vu avec peine qu'il n'y étoit fait aucune mention de la glorieuse action de Doggers-bank

(a) O simple & indestructible vérité! La sottise des hommes peut bien obscurcir tes raisons durant quelque tems; mais ta lumière est trop vive trop pénétrante pour se perdre dans une nuit éternelle. 15 Fév. & autres. *Ibid.*

15. Mars 1782.

455

Doggers-bank & ont publié une autre lettre circulaire rédigée en conséquence.

MIDDELBOURG (le 25 Février.) Le bruit qui a couru que les Anglois seroient disposés à tenter une descente dans cette isle, n'a pas laissé de causer une certaine frayeur; mais la facilité avec laquelle nous sommes à portée de recevoir des secours de Berg-op-Zoom, où se trouve justement une grande partie de nos troupes, rassure un peu les esprits. Pour plus grande sûreté, les mariniers de Bentinck & de Douglas seront répartis sur les vaisseaux qu'on opposeroit dans ce cas aux Anglois. Il en est cependant beaucoup qui comparent le bruit de cette descente à celui qui se répandit l'année dernière d'un projet semblable, à la tête duquel étoit le lord Mulgrave: expédition que l'on scut ensuite n'avoir été qu'un jeu, qui réussit au point d'empêcher que plusieurs de nos vaisseaux, ne joignissent l'escadre qui combattit au Doggers-bank.

F R A N C E.

PARIS (le 28 Février.) Le Roi a nommé le marquis de Pons, son ministre plénipotentiaire près le Roi de Prusse, à l'ambassade de Suede, vacante par la mort du comte d'Usson; & ministre plénipotentiaire près Sa Majesté Prussienne, le comte d'Esterno. Sa Majesté a aussi nommé à la place de son ministre plénipotentiaire près le Prince-Evêque de Liege, vacante par la

II. Part.

G g

retraite du sieur Sabatier de Cabre, le marquis de Sainte-Croix, qui, ainsi que le comte d'Esterno, a eu l'honneur de faire ses remerciemens au Roi, le 14 de ce mois, étant présentés l'un & l'autre à Sa Majesté par le comte de Vergennes, ministre & secretaire d'état aiant le département des affaires étrangères. — Le 19 le nonce du Pape présenta au Roi en grande cérémonie les langues bénites que le St. Pere envoie à Mgr. le Dauphin.

Le 24 Février, à 4 heures du matin, le baron le Fort, aide-de-camp du baron de Falkenhayn, est arrivé apportant une dépêche de cet officier général, qui annonce que la matinée du 4 du même mois, après un feu très-vif pendant toute la nuit du 3 au 4 de la part des assiégeans, le général Murray, commandant les assiégés, a arboré le pavillon blanc en conservant le pavillon anglois, & a envoié un lieutenant hanovrien avec une lettre au duc de Crillon, par laquelle il propose de se rendre à condition d'avoir les honneurs de la guerre, & que la garnison fera conduite aux dépens du Roi d'Espagne au port d'Angleterre qu'il désignera. — Le même jour 24 Février, à 8 heures du matin, le marquis de Crillon, mestre-de-camp commandant du régiment d'Aquitaine, est arrivé avec des dépêches du duc de Crillon, qui annoncent que la garnison s'est rendue prisonniere de guerre.

Le 11 à midi, M^r. le comte de Guichen a donné à son escadre, l'ordre de défassourcher ;

cher; le 12 avant midi elle étoit hors de vue. Un bon vent n. n. est, favorise sa marche. Elle est composée de 14 vaisseaux de ligne, dont 4 à trois ponts, 2 vaisseaux de 74, armés en flute & 8 frégates. Le convoi consiste en 65 bâtimens de transport, aiant à bord 11,500 hommes de troupes, auxquels il faut ajouter 1500 autres qui sont répartis sur les vaisseaux. On assure que la division avec laquelle M^r. de la Motte-Piquet restera en croisiere sur le chemin de la flotte angloise des Indes-orientales, est portée à six vaisseaux de ligne & 2 frégates. On peut, d'après la célérité avec laquelle cet armement a été mis en état de partir, se faire une idée de l'ardeur des travaux en ce port. L'abondance des munitions & des approvisionnemens sur cette escadre est poussée à l'extrême: l'animosité des troupes contre les Anglois est à un point difficile à imaginer.

— Le 11, vers les 7 heures du soir, le feu prit à la maison de force à Brest, appelée la Madeleine, qui est à côté de Recouvrance, attenant l'enceinte du port: les plus prompts secours n'ont pu empêcher, que le couvent & l'église n'aient été réduits en cendres. Nous avons frémi un moment, en voiant un incendie aussi violent à côté du port & d'un vaisseau, qui est sur le chantier: mais, comme le vent venoit du port, notre crainte a bientôt cessé. On ne dit pas que personne ait péri. M^r. le comte de Langeron & l'état-major de la place, avec les troupes de la garnison, se sont portés avec

promptitude vers le lieu de l'incendie, & sont parvenus à préserver du feu les maisons du voisinage. D'un autre côté, M^r. le comte d'Hector & l'état-major de la marine, avec des détachemens du corps-royal de la marine, ainsi que les chaloupes & les matelots des vaisseaux & des frégates de l'armée, ont préservé le port du danger imminent qu'il couroit. — On va s'occuper à Brest d'un autre armement qui comprendra environ cent navires, portant 12,000 hommes. Chaque régiment fournit 150 soldats, & il y en a même qui en donneront 200 & 250. Au retour de M^r. de la Motte-Piquet, tout cela mettra à la voile sous ses ordres. Plusieurs personnes prétendent que ce général, en revenant, conduira au port de l'Orient les vaisseaux de la compagnie des Indes hollandaise, qui sont depuis si longtems à Cadix.

Le camp qui doit se former en Bretagne, sera de plus de 40,000 hommes. Chacun des régimens de Dragons, qui se trouvent dans cette province, doit fournir 30 ou 40 hommes pour envoyer à l'armée du comte de Rochambeau. Les chevaux qu'ils doivent monter, sont déjà préparés à Philadelphie & à Boston. M^r. le marquis de la Fayette doit repartir, le 10 du mois prochain. M^r. de Segur, fils du ministre de la guerre, & le prince de Broglie doivent l'accompagner.

On assure que l'isle de Nevis s'est rendue à 2 frégates & 2 cutters aiant à bord 500 hommes que M^r. de Bouillé avoit détachés pour cette conquête, mais le bruit qui attire

15. Mars 1782.

459

le plus l'attention générale, c'est celui de la prise de l'isle St. Christophe & du siège d'Antigoa que l'on prétend bloqué par M^r. de Grasse avec 32 vaisseaux de ligne, 4 galiotes à bombes, & 5000 hommes de débarquement.

Les docteurs de la maison & société de Sorbonne, ont élu S. E. M^r. le cardinal de Rohan, proviseur de cette maison, au lieu & à la place de feu M^r. de Beaumont, archevêque de Paris. On voit quatre vers destinés à être mis au bas du portrait de ce dernier prélat, qui expriment parfaitement son caractère.

A la seule équité Beaumont favoit se rendre,

A l'indigence il ne refusoit rien :

Une ame forte pour le bien,

Et pour le pauvre une ame tendre.

Plusieurs membres du parlement viennent de faire un service solennel à ce prélat dans une maison de charité dont ils sont les directeurs. Hommage précieux & aussi honorable à ces respectables magistrats qu'à la mémoire du pieux & charitable archevêque, hommage qui illustre singulièrement la fermeté chrétienne, qui lorsqu'elle est éclairée & conséquente, finit tôt ou tard par enlever tous les suffrages, & fixe plus que jamais les regards du vrai sage dans un tems où elle est presque réduite à rien, même dans les pasteurs & les docteurs des peuples (a). A

(a) Que cette observation est malheureuse-

l'occasion de la prise d'habit de Melle, de Beaumont, petite-niece de l'archevêque, le 17 du mois dernier, M^r. l'abbé Voullat a prononcé un discours dont on a remarqué le passage suivant : *S'il n'eût eu que ce que le monde admire : une illustre naissance, des manieres nobles, un cœur sensible, un*

ment & effrayamment vraie ! Elle souffre encore des exceptions, mais très-insuffisantes pour garnir de défenseurs intrépides les murs de Sion. Voyez St. Paul, dans un tems où la religion ne décroissoit pas, où au contraire elle s'étendoit & s'affermissoit d'un bout de l'univers à l'autre de la maniere la plus rapide & la plus miraculeuse ; voyez, dis-je, ce grand Apôtre combien il s'affligeoit des moindres revers, des moindres oppositions qu'elle essuioit. L'intérêt qu'il y prenoit, l'exposoit à des douleurs plus vives que tout ce que les persécutions des Juifs & des Païens lui avoient fait supporter de cruel ; du moins le saint Apôtre en parle-t-il comme du comble de ses souffrances : *præter ea quæ extrinsecus sunt, sollicitudo omnium ecclesiarum*. La chute d'un seul Chrétien sembloit le précipiter lui-même ; un simple scandale étoit pour lui une flamme dévorante : *Quis infirmatur, & ego non infirmor ? quis scandalizatur, & ego non uror ?* Hélas ! à peine l'extinction entière de la foi, à peine les vastes ruines de l'auguste édifice du christianisme excitent-elles un soupir dans l'ame de nos premiers pasteurs ! Le courage de fait sur-tout, je veux dire toute activité, tout effet d'un zele entreprenant & généreux, leur est parfaitement inconnu. Dans ce siècle de pusillanimité, on ramene tout vers la prudence, la modération, la circonspection, la tolérance, l'indifférence, & le doux repos.

généreux détachement, un esprit fait pour les grandes places, une application infatigable, un amour inflexible du devoir; il n'eût emporté que les hommages de la terre; le respect des peuples, les pleurs de ses amis, les regrets des malheureux, les éloges des sages, l'affection des princes & l'estime des Rois. Mais des vertus plus sublimes encore l'ont conduit au pied du trône de la Divinité, puisqu'il réunissoit encore tout ce que la religion peut désirer dans ses pontifes. Des mœurs innocentes, une foi vive, une piété solide, une soumission exemplaire dans les revers, . . . la pureté des vues, le discernement du vrai, la droiture de la conduite, la fermeté des résolutions. . . . une sagesse profonde dans les desseins, une patience courageuse dans les obstacles, une admirable modestie dans les succès. . . . la charité la plus chrétienne: son cœur ne connut pas la haine & les ressentimens; il ne connut que la générosité & la compassion; la voix publique exalte ses aumônes, Dieu seul en voit l'immensité. . . . le plus humble désintéressement: digne de tous les honneurs, il n'en désiroit aucun; sans les ordres réitérés de son maître, il ne fût pas monté sur le siège de cette capitale; des espérances plus flatteuses brillèrent dans la suite à ses yeux, il y résista toujours. . . . l'amour pour l'Eglise le plus apostolique: l'objet de ses sollicitudes & le sujet de ses larmes, l'occasion de ses souffrances & la cause de ses joies furent les besoins & les maux, les combats

« les triomphes de cette épouse de Jésus-Christ . . . enfin la plus haute considération, trop étendue pour n'être pas méritée, trop méritée pour n'être pas immortelle. Dans tout l'univers chrétien, on dira toujours que *Beaumont fut l'Athanase de son siècle.*

On lit dans les *Nouvelles Ecclésiastiques*, gazette, qui s'imprime, comme l'on fait, *incognito* dans cette capitale, ce qui suit.

» Qu'un prêtre ex-religieux proscrit en France, ce pour avoir attaqué avec toute la fureur du plus impudent fanatisme l'autorité sacerdotale & celle des Rois, les principes de la religion & ceux de l'ordre civil, nos loix & nos usages, tous les objets du respect des peuples, ait trouvé dans une. . . . c'est un scandale réservé à nos tems. Les Ex-jésuites ses anciens confreres qui comme l'on fait, ont beaucoup de crédit dans ce pais-là, avoient probablement contribué à lui procurer une si flatteuse réception. Il est du moins certain, qu'ils ne s'y font point opposés, ainsi qu'ils n'auroient pas manqué de le faire, si c'eût été un prétendu Janséniste. Quiconque défend contre eux le premier article du symbole, le premier précepte du décalogue, les principes de la pénitence, ceux de la hiérarchie ecclésiastique, ne mérite à leurs yeux de trouver de refuge nulle part.

» Par tout ce qu'ils ont fait en ce genre, on peut juger de ce qu'ils feroient encore, puisque ce qu'il y a de mieux prouvé dans toutes leurs *Apologies*, c'est

„ qu'ils font toujours les mêmes. Mais ils n'ont
 „ plus ni zele, ni voix contre un impie
 „ aussi déclaré & aussi effréné &c. *Nouv.*
 „ *Eccléf.* 16 Janvier 1782. p. 9. (a)

On écrit de Laigle, ville de la Haute-Normandie, que dans la paroisse d'Ecorcé près de cette ville, un jeune homme de 30 ans, à la suite d'une maladie vive, fut tout-à-coup réduit à l'agonie. Les femmes qui le gardoient, ne lui reconnoissant plus de mouvement, lui jetterent le drap sur le visage, selon leur méthode qui peut être très-pernicieuse, puisque dans le cas où l'on se seroit trompé sur la mort apparente du sujet, l'interposition du drap ne peut que nuire au retour de la respiration. Les mêmes femmes, au bout de quelques heures, par une autre routine ancienne & plus barbare encore que la première, vinrent calfeutrer avec de l'étoupe & du chanvre la bouche du malheureux jeune homme, & les conduits par lesquels peut se faire toute espece d'écoulement & de déjection; elles l'entourerent ensuite d'un linceul & le placerent dans une biere, où elles ne purent le faire entrer qu'avec effort,

(a) Ceux qui ont peine à convenir que les gens dont j'ai parlé dans le J. du 1. Fév. p. 109, sont responfables du bien & du mal qui se fait dans le monde, du *oui* & du *non*, du blanc & du noir, du froid & du chaud, de tous les genres d'opposition & de contraste, n'ont qu'à comparer cet article du *Scélérat obscur* * avec celui d'*Aretin II*, n. 99. 1781. — 1. Janv. 1782. p. 75.

* 15 Sept. 1781. p. 106.

attendu qu'elle étoit trop juste dans toutes ses dimensions. Après ces préliminaires qui furent exécutés trop précipitamment, & qui valent à de pareilles femmes 1 liv. 10 s. dont elles font quelquefois trop pressées de jouir, le cercueil fut placé à la porte de la maison, jusqu'au moment de l'inhumation. Un prêtre vint faire la levée du corps, & quatre freres de la charité le transportant sur leurs épaules, s'apperçurent de quelque chaleur émanée du poids dont ils étoient chargés. D'après leur déclaration on entra dans une maison voisine où la biere fut ouverte. Dès que le corps fut à l'air, & que la filasse introduite par les deux femmes fut ôtée, le jeune homme respira, & fit des mouvemens qui convinrent les assistans qu'il n'étoit pas mort; sa femme qui fuivoit en gémissant le convoi, courut aussitôt se jeter entre ses bras, & ne répandit plus que des larmes de joie; mais son bonheur ne dura que deux jours, & malgré tous les soins qu'on prit de son mari, elle le perdit sans retour le troisième. Lorsqu'on se rappelle que ce jeune homme exposé quelques heures au froid sur une simple paille, a dû souffrir beaucoup de toutes les pratiques d'usage des deux ensevelisseuses, & sur-tout de la forte pression où s'étoit trouvé son corps dans un cercueil trop étroit, on ne peut guere douter que la mort subséquente n'ait été hâtée & même déterminée, par tout ce qui s'étoit passé quelques heures après sa léthargie. . . . La per-
sonne

sonne connue qui écrit ce fait effraiant, ajoute que dans une autre paroisse des environs, un particulier âgé de 100 ans, enseveli comme le premier, & prêt à être porté à l'église, avoit aussi donné des signes de vie, & avoit vécu quatre ans de plus. On fait qu'il existe des loix sages pour parer à d'aussi funestes inconvéniens; mais d'après ce qu'on vient de lire, l'humanité se voit encore forcée de réclamer l'exécution littérale de ces loix. (a)

Fin de l'ordonnance touchant les Suisses.

XII. Quant au surplus des toiles de lin ou de coton fabriquées avec du fil teint, mouffelines, toiles de coton blanches, & autres telles qu'elles soient, le tout restera soumis aux divers réglemens, que nous jugerons à propos de maintenir & d'établir sur tous ces articles.

XIII. Les fils-de-fer de cru & fabrication suisse, dont il sera justifié par des attestations en bonne & due forme, paieront la moitié seulement des droits dûs aux entrées par les fils-de-fer étrangers.

(a) Réflexions diverses sur les inhumations précipitées, 1 Décemb. 1776. p. 487. Exemple du cardinal d'Espinoza, *ibid.* p. 488; d'une Dame hongroise enterrée depuis 18 jours (asphixie d'une durée étonnante) *ibid.* p. 489; de Mr. Ackland, 1. Nov. 1777. p. 375; de Mr. Civile; *mem. de Trev.* 1749. p. 1436. Plinie fait mention d'un illustre Romain qui se ranima sur le bucher & fut brûlé vif: *Aviola, vir consularis, in rogo revixit; & quoniam subventri non poterat, prevalente flamma, vivus crematus est.* L. 7. c. 52.

XIV. Les toiles & les fils-de-fer, qui entreront en France en exemption ou diminution de droits, conformément aux articles X & XIII ci-dessus, n'auront d'autre passage que par le bureau de Longeraï; ils y feront expédiés, sous plomb, par acquit à caution pour Lyon, où ils recevront la marque ou plomb & le bulletin, qui seront désignés pour ces sortes de marchandises.

XV. Les Suisses pourront exporter dans leur pays les marchandises qu'ils achèteront dans notre royaume, & ne paieront, pour cette exportation, d'autres droits que ceux que les François auroient à paier eux-mêmes.

XVI. Si un Suisse abuse des privilèges ci-dessus, en prêtant son nom à tout autre négociant quelconque, ou autrement, il ne sera plus réputé Suisse, & sera puni par les tribunaux de notre royaume, suivant l'exigence du cas.

XVII. Les marchands & négocians suisses pourront transporter l'or & l'argent monnoyé, qu'ils auront reçu pour le prix de leurs marchandises, pourvu qu'ils en fassent leurs déclarations & qu'ils prennent les passe-ports nécessaires.

XVIII. Dans tous les cas, sur lesquels il n'aura point été statué par le présent édit, les Suisses feront entièrement assimilés aux François, & ne pourront prétendre d'être traités plus favorablement que nos propres sujets.

XIX. Les privilèges & concessions portés dans le présent édit commenceront au premier Janvier 1782, & continueront d'avoir lieu jusqu'au 28 Mai 1827, terme auquel doit expirer le traité d'alliance, conclu entre nous & le louable corps helvétique en 1777. *Si donnons en mandement, &c.*

Donné à Versailles, au mois de Décembre 1781.

(*Signe*) LOUIS.

(*Et plus bas*) Par le Roi, AMELOT.

Visa Huë de Miromenil.

Vu au conseil, Joly de Feury,

NOUVELLES DIVERSES.

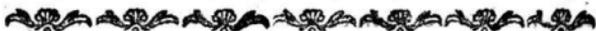
Suivant les dernières nouvelles de Vienne, le prince de Colloredo est très-dangereusement malade, & administré depuis le 18 Fév. — L'indisposition de S. M. n'a pas eu de suite, & ses yeux sont tellement rétablis, que dans un concert exécuté dans son cabinet, elle y a fait elle-même sa partie. — On travaille avec ardeur à la démolition des fortifications des Pays-bas; on annonce aussi la vente de plusieurs arsenaux, en particulier de celui de Bruges. — Extrait d'une lettre de Bruxelles en date du 2 Mars. *Enfin l'abbé Raynal est parti hier en poste pour se rendre à Berlin. Son dictionnaire d'anecdotes étoit évacué, & il en étoit aux répétitions; de sorte que ses principaux sectateurs las de l'entendre, & ennuyés du silence, qu'ils devoient garder, parce qu'en vrai bavard il s'emparoit toujours de la conversation, & ne cessoit d'entasser anecdotes sur anecdotes même des plus triviales, l'ont vu partir sans regret.*



M O R T S.

Le prince-regnant de Schwartzberg, doien des chevaliers de la Toison-d'or, conseiller intime actuel de S. M. I. & R. A, grand-maître de la cour, &c, est mort à Vienne le 17 Février, à l'âge de 58 ans.

Henri-Charles comte de Schimmelmann, baron de Lindenbourg à Ahrenbourg & Wandsbeck, chevalier des Ordres de l'Éléphant & de l'Union-parfaite, conseiller-privé du Roi de Suede, son grand-trésorier, intendant-général du commerce &c, est mort à Stockholm le 16 Février. à l'âge de 59 ans. La fortune de ce ministre, sujette à de grandes vicissitudes, se laissa fixer enfin par sa capacité & ses talens extraordinaires.



Le mot de la dernière Enigme est *Cartouche*.

Dans les grandes cités dont je tiens ma naissance,
Où de la nouveauté je donne connoissance,
Lorsque mon âge excède un jour ou deux au plus,
On dit mes enfans vieux, & presque superflus.
Bien précacaire est mon sort; l'un me hait, l'autre m'aime,
Selon que plus ou moins je flatte leur système.
Ce que je montre à l'un comme un fait déplaisant,
Souvent devient pour l'autre un trait satisfaisant.
Avec moi rarement le sexe communique,
Quoique l'un de ses noms, du mien soit identique;
Et que dans l'assemblée il fasse mon devoir,
En glossant, amusant ou brouillant l'auditoir.

T A B L E.

RUSSIE.	(Pétersbourg.	423
POLOGNE.	(Varsovie.	424
ESPAGNE.	(Madrid.	425
PORTUGAL.	(Lisbonne.	435
SUEDE.	(Stockholm.	436
DANNEMARCK.	(Coppenhague.	438
ITALIE.	}	Rome. 438
		Naples. 441
		Venise. 442
ALLEMAGNE.	(Vienne.	444
ANGLETERRE.	}	Londres. 447
		Dublin. 450
PAYS-BAS.	}	La Haye. 452
		Middelbourg. 455
FRANCE.	(Paris. 455
		<i>Nouvelles diverses.</i> 467
		<i>Morts.</i> 468

